

N° 2727
61^e année
du 21 juin
au 4 juillet 2007
Prix : 3€ (20 F)



L'ACTION FRANÇAISE 2008

paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Téléphone : 01-40-39-92-06 – Fax : 01-40-26-31-63 – Site Internet : www.actionfrancaise.net

Tout ce qui est national est nôtre

DOSSIER

DES DÉPUTÉS, POUR QUOI FAIRE ?

par
Michel FROMENTOUX
Pierre LAFARGE
Stéphane PIOLENC

Entretien avec
Frédéric ROUVILLOIS

pages 7 à 10

L'ESSENTIEL

Pages 2 et 4

POLITIQUE FRANÇAISE

– Sarkozy et la BCE

par Henri LETIGRE

– Affaires louches
et secrets d'État

par Aristide LEUCATE

Pages 4, 5 et 6

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

– Ne touchez pas à la
politique arabe de la France !

par Pierre PUJO

– L'islamisme
s'installe à Gaza

– La nouvelle grande erreur
de M. Bush au Kosovo

par Pascal NARI

– Le chantre de la guerre
humanitaire au Quai d'Orsay

par Christian DUMONT

Pages 11 et 13

HISTOIRE

– Deux nouveaux livres
sur Napoléon

par René PILLORGET

– L'impossible
histoire des femmes

par Anne BERNET

Page 12

ARTS & LETTRES

– La bataille du rail

par Pierre LAFARGE

Pages 14

LES GRANDS TEXTES

– Maurice Barrès
vers le nationalisme

par Gérard BAUDIN

Pages 14

HOMMAGE

– Michel de Saint Pierre
vingt ans après

par Anne BERNET

LES ABANDONS EUROPÉENS Droite et gauche complices

L'éditorial
de Pierre PUJO
(page 3)

La TVA "sociale" Enjeu du second tour ?

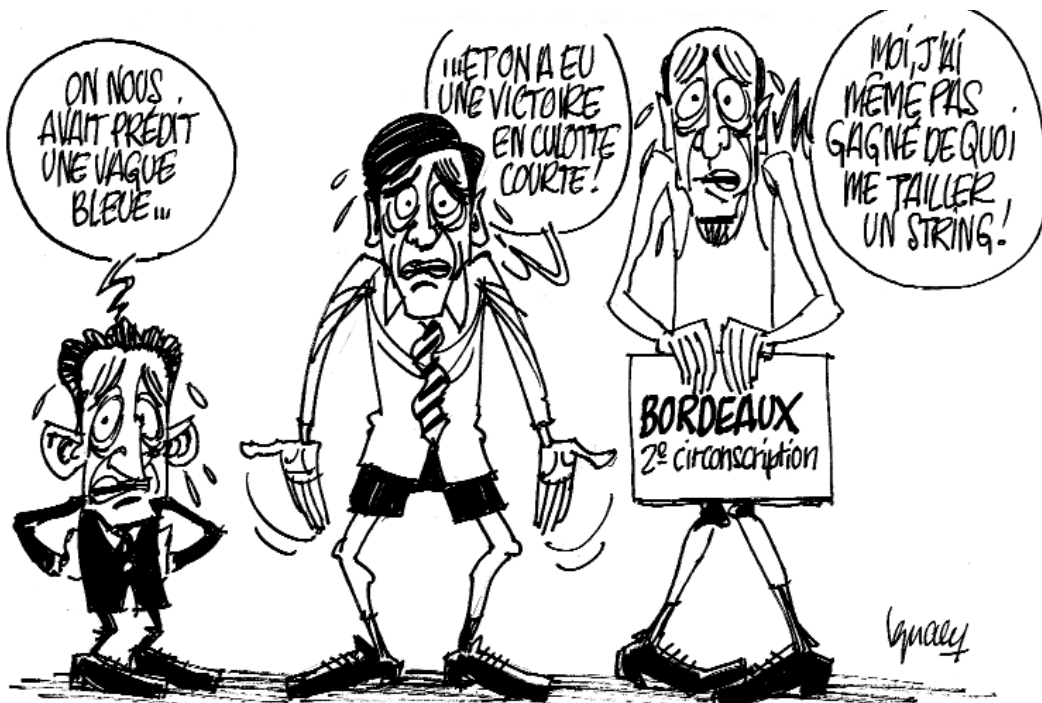
On appelle ça "l'effet TVA sociale". Un étrange phénomène qui transforme une vague bleue acquise d'avance en courte victoire. « Je mets cette défaite aussi sur le compte de la TVA sociale » a ainsi expliqué l'ancien ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, battu dans la pre-

mière circonscription d'Indre-et-Loire. Et l'ensemble des députés UMP qui ont vu la victoire leur échapper dimanche dernier, semblent partager ce sentiment.

Il faut dire que, dès l'intitulé, le projet s'engageait mal. Depuis la CSG et la CRDS - la Cotisation Sociale Généralisée et la Contribution au Rembour-

sement de la Dette Sociale - les Français savent bien qu'il ne suffit pas d'accoler l'adjectif "social" au nom d'une nouvelle taxe pour la rendre plus aimable. « Jean-Louis Borloo devra s'expliquer » ont promis ses "amis" qui lui reprochent d'avoir vendu la mèche entre les deux tours. Car le gouvernement aurait préféré garder la surprise pour le lendemain des élections législatives...

UMP : BILAN ÉLECTORAL



Un projet flou et quasi-secret

Mais le sujet était lancé, obligeant le gouvernement à donner quelques explications sur ce projet. Très concrètement il pourrait s'agir de basculer une partie du financement de la Sécurité sociale des entreprises vers les ménages en augmentant la TVA et en diminuant les charges. Selon Jean Arthuis, président de la commission des Finances au Sénat, cette hausse de TVA pourrait être de 5 points, ce qui devrait rap-

Guillaume CHATIZEL

Suite page 2

M 01093 - 2727 - F: 3,00 €



**La TVA "sociale" :
enjeu
du second tour ?**

Suite de la page 1

►► porter 45 milliards d'euros par an si la hausse concerne le taux normal de TVA, qui passerait de 19,6 à 24,6 %, et le taux réduit qui passerait de 5,5 à 9,5 %.

Pour le Premier ministre, cette augmentation de TVA devrait être « neutre sur le niveau des prix » : avec des charges sociales allégées, les entreprises pourraient baisser leurs prix hors taxe, permettant de conserver les mêmes prix malgré la hausse de TVA.

Une bonne idée malgré tout

L'idée n'est d'ailleurs pas mauvaise, tant il semble stupide de faire peser l'essentiel du coût de la protection sociale sur le travail, dans une période de fort chômage et de délocalisations de nos industries. La TVA sociale aurait l'immense mérite de faire payer une partie de la protection sociale des Français par la consommation des produits, y compris importés.

Sur le papier, une telle réforme n'est pas critiquable. Mais dans la pratique, on ne comprend pas tout d'abord pourquoi Nicolas Sarkozy, qui a reproché à juste titre l'imprécision des propositions de Ségolène Royal, s'est montré si flou sur ce sujet. On ne comprend pas surtout comment une telle mesure pourrait être "neutre" sur le pouvoir d'achat. On se souvient que la même promesse avait été faite au moment du passage à l'euro... Surtout, qu'en sera-t-il des produits importés (qui représentent 40 % de la consommation française en produits manufacturés) ? Subissant la hausse de TVA sans profiter de l'allègement de charges, ils augmenteraient mécaniquement de 5 %.

L'Allemagne, répond le gouvernement, a mis en place un tel système et ne s'en plaint pas. C'est oublier un peu vite qu'en Allemagne, la hausse n'était que de 3 points, partant d'une TVA à 16 %. En France, la TVA dont tous s'accordent à reconnaître qu'elle n'est pas l'impôt le plus juste, est déjà à un niveau relativement élevé. Pourquoi ne pas compenser la baisse des charges par une augmentation de l'impôt sur le revenu, un renoncement à réformer l'impôt sur les successions ou une limitation du bouclier fiscal ?

Car si une telle réforme s'accompagne d'une hausse des prix, fût-elle modeste, elle sera d'autant plus difficile à digérer que Nicolas Sarkozy a entamé son quinquennat en laissant filer la dette et en accordant aux plus riches 11 milliards d'euros de cadeaux inutiles et inefficaces.

Guillaume CHATIZEL

**Sarkozy aboie,
la BCE passe et casse**

La vitalité économique d'une nation dépend de plusieurs ingrédients : la politique budgétaire de l'État, l'importance des prélèvements obligatoires, la dynamique de la consommation, le coût de la main d'œuvre, l'évolution de la valeur de la monnaie par rapport aux autres devises (qui conditionne les exportations et les importations) et le niveau des taux d'intérêts auxquels les entreprises empruntent pour investir, et les ménages pour s'équiper. Un savant dosage permet de réaliser une forte croissance ou bien de s'enfoncer dans la crise.

Hypocrisie

Au cours de la campagne présidentielle, le futur vainqueur avait promis qu'une fois élu, il reviendrait sur les pouvoirs de la Banque centrale européenne (BCE). En fait, il s'agissait d'une promesse très hypocrite (pléonasme ?). Elle consistait, d'une part, à reconnaître implicitement la pertinence des critiques souverainistes sur les risques d'un euro fort, pour mieux récupérer cet électorat qui, contrairement aux apparences, ne s'est pas évaporé, et, d'autre part, à flatter les sensibilités européistes, en défendant l'idée qu'une simple réforme pouvait assurer un avenir à nos entreprises exportatrices. Mais l'hypocrisie suprême est apparue en pleine lumière lorsque la BCE, dirigée par Jean-Claude Trichet, ex-protagoniste des affaires du Crédit lyonnais, nommé par Jacques Chirac, a décidé de relever son taux di-

recteur pour la huitième fois consécutive depuis 2005 !

Ce taux sert à fixer le montants des intérêts auxquels les banques centrales des États membres de l'UEM (la zone euro) empruntent à Francfort pour ensuite prêter aux banques commerciales, qui à leur tour distribuent des crédits aux particuliers, aux entreprises et aux services publics.

Les hausses de taux directeurs vont donc se répandre dans l'ensemble du circuit économique et rendre la consommation et l'investissement plus onéreux. Avec des taux directeurs qui atteignent aujourd'hui 4 % et atteindront vraisemblablement plus dans les mois qui viennent, les banques seront contraintes de porter leurs propres taux à 6 ou 7 %, ce qui alourdira le niveau d'endettement de tous les emprunteurs.

Souveraineté limitée

L'État français, confronté aux dépenses consécutives aux promesses électorales (bouclier fiscal plafonné à 50 % des revenus imposables, défiscalisation et exonération des charges sociales des heures supplémentaires, déduction fiscale d'une partie des intérêts des emprunts pour les acquéreurs d'une résidence principale, etc.), ne pourra plus respecter les critères du pacte de stabilité européen, qui interdisent au déficit des comptes publics de dépasser la limite de 3 % du PIB. Pour éviter une

amende que les instances bruxelloises ne manqueront pas d'imposer à la France, le gouvernement de M. Sarkozy sera alors contraint, comme celui de M. Mauroy en 1983, ou celui de M. Juppé en 1995, de renoncer à ses propres choix politiques.



Nicolas Sarkozy sera-t-il capable de défier la BCE ?

Dans un régime de souveraineté limitée, les candidats aboient pendant la campagne électorale, mais un mois jour pour jour après l'élection du meilleur aboyeur public, la BCE rappelle que le pouvoir ne se trouve plus sur les bords de la Seine, mais sur celui du Main à Francfort ; elle "passe" et reprend la main !

Au-delà de la démonstration de l'hypocrisie politique de notre "matrice républicaine", la décision de la BCE est en fait beaucoup plus dommageable qu'un simple surcoût du crédit pour les futurs emprunteurs. Non contente de priver nos entreprises d'un crédit bon marché, elle vient

aussi de renforcer la valeur de l'euro. Le prix d'une monnaie est en effet étroitement lié au niveau des taux d'intérêts. Plus ils grimpent, plus les spéculateurs misent sur cette devise puisque les capitaux qu'ils vont prêter rapporteront plus que dans une devise concurrente. Or, la Réserve fédérale américaine a renoncé à accroître ses propres taux directeurs pour relancer l'économie des États-Unis, si bien que le dollar devrait continuer à perdre de sa valeur par rapport à l'euro. Nos exportations seront de plus en plus compromises alors que les importations deviendront de plus en plus compétitives.

Pendant que les spéculateurs de Francfort et d'ailleurs se frottent les mains, à Saint-Hippolyte-du-Port, dans le Gard, les employés de Jallatte se frottent les pieds pour manifester leur désarroi. Leur entreprise, leader européen des fabricants de chaussures de sécurité, sera bientôt délocalisée, et près de 300 emplois seront supprimés. La BCE "passe" et casse toute notre industrie en annihilant les ingrédients du dynamisme économique national.

■ Les photos publiées dans notre dernier numéro (Les 60 ans d'Aspects de la France) étaient pour la plupart de notre ami Louis Monnier. Nous le remercions de sa fidélité et nous le prions de nous excuser d'avoir omis les crédits photos par suite des difficultés techniques.

LE CRÉNEAU

La première exigence à formuler

● Mgr le Comte de Paris, duc de France, publie un bref mais dense article sur sa « vision capétienne de l'Europe » dans le mensuel *L'Indépendance* (mai 2007), édité par le groupe Indépendance et Démocratie du Parlement européen. Il écrit notamment : « Politiquement, il est nécessaire que chaque nation, au sein de l'Europe, puisse développer son identité propre et conserver les attributs essentiels de sa souveraineté, qu'il faudra bien renégocier. Pour ce qui concerne la France, commençons par la langue française qui doit redevenir le langage vernaculaire des instances de Bruxelles et de

Strasbourg ainsi qu'il en était convenu par le Traité de Rome. Ce devrait être un impératif, un préalable au retour de la France dans la construction de l'Europe ».

Très juste proposition. La France devrait exiger de nos partenaires pour commencer que tous les textes européens émanant de la Commission ou d'un quelconque organisme de l'Union européenne, soient adressés en langue française – à tous les États dont le français est une langue officielle, et non seulement en anglais.

La déconstruction des nations

● LE MÊME NUMÉRO de L'INDÉPENDANCE publie un entretien avec Thibaud PIERRE, se-

crétaire général des Étudiants d'Action française. Celui-ci s'insurge contre l'idée de mettre en place un traité constitutionnel européen « simplifié » ratifié par le Parlement français pour effacer le référendum du 27 mai 2005 : « Il s'ensuivra inévitablement une crise de régime sans précédent, et j'espère qu'alors nous assisterons à un grand réveil national ».

On assiste aujourd'hui, non à une « construction européenne mais à une « déconstruction des nations ». C'est en effet « la destruction systématique des cadres politiques que sont les nations, au profit du non-politique qu'est l'Union européenne. »

Jacques CEPOY

DÉPUTÉS SOUVERAINISTES

■ Avec près de 42 % des voix, Marine Le Pen n'est pas parvenue à s'imposer dans le Pas-de-Calais. L'Assemblée nationale comptera néanmoins des députés souve-

rainistes élus dès le premier tour : Nicolas Dupont-Aignan (Essonne), Jacques Myard (Yvelines), Véronique Besse et Joël Sarlot (Vendée). Certains leur repro-

cheront de s'être compromis avec l'UMP... Mais ils bénéficieront ainsi de moyens d'influence au sein du parti majoritaire.

G.D.

L'ACTION FRANÇAISE

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris
Tél. : 01-40-39-92-06 • Fax : 01-40-26-31-63
I.S.S.N. 1166-3286

- Directeur : Pierre Pujo
- Secrétaire de rédaction : Michel Fromentoux
- Politique : Georges Ferrière, Yves Lenormand
- Politique étrangère : Pascal Nari
- Économie : Henri Letigre, Serge Marceau.
- Enseignement, famille : Michel Fromentoux, chef de rubrique
- Sciences et société : Guillaume Chatizel,
- Outre-mer : Pierre Pujo
- Médecine : Jean-Pierre Dickès
- Livres : René Pillorget, Anne Bernet, Pierre Lafarge, Philippe Aleyrac, Romaric d'Amico
- Arts-lettres-spectacles : Renaud Dourges, Monique Beaumont
- Cinéma : Alain Waelkens
- Combat des idées : Pierre Carvin, Jean-Philippe Chauvin
- Art de vivre : Pierre Chaumeil
- Chroniques : Jean-Baptiste Morvan, François Leger
- Rédacteur graphiste : Grégoire Dubost
- Photos : François Tabary

Abonnements, publicité, promotion : Monique Lainé

DROITE ET GAUCHE COMPLICES

Il y a quarante ans, en mars 1967, des élections législatives avaient lieu en France suivant le même mode de scrutin qu'actuellement. Le premier tour laissait prévoir la déroute de la gauche au second tour et un succès confortable de la majorité gaulliste de l'Union des Démocrates pour la V^e République (U.D.R.), parti soutenant Georges Pompidou qui gouvernait sous la présidence du général De Gaulle depuis 1962. Cependant, à la surprise générale, le second tour était décevant pour les gaullistes dont la majorité parlementaire s'avérait extrêmement réduite. Un signe de l'esprit contestataire des Français qui allait exploser en 1968.

Ce n'était pas, hélas, la revanche des vaincus de l'Algérie française ; une gauche complice de De Gaulle dans l'abandon de notre province d'outre-Méditerranée chercherait désormais à se débarrasser du fondateur de la V^e République. De fait, lors du second tour, la gauche prit sa revanche et la majorité de droite subit une amère déception.

Une fausse opposition

Ces jours derniers, de multiples sondages d'opinion, appuyés par les commentaires des grands médias audiovisuels, annoncèrent une "vague bleue" qui assurerait au parti de M. Sarkozy l'élection de plus de quatre cents députés. Du coup, de bons libéraux s'inquiétèrent de la disparition éventuelle de l'opposition et se demandèrent comment, dans ces conditions, la démocratie pourrait subsister en France. Le député des Yvelines Jacques Myard, qui venait d'être réélu au premier tour, déclara au Forum pour la France que cette éventualité ne risquait pas de survenir, qu'il y aurait toujours une opposition en France, et qu'il ne fallait pas craindre un succès excessif de la majorité. Les faits lui ont donné raison. Les électeurs de gauche, rendus inquiets par les projets fiscaux de M. Sarkozy, se sont ressaisis et sont revenus aux urnes. Les résultats du 17 juin auront rassuré les libéraux, pour qui il n'existe pas de pouvoir sans contre-pouvoirs (qu'ils confondent avec des contrepoids). Un gouvernement doit avoir la possibilité de gouverner, il ne doit pas être

PAR
PIERRE PUJO

affaibli par des contre-pouvoirs au nom d'un équilibre démocratique théorique.

Rien n'assure que l'opposition de gauche, qui sort minoritaire mais renforcée du dernier scrutin, défendra l'intérêt national en critiquant les projets du gouvernement. L'opposition parlementaire active que nous souhaiterions aujourd'hui, porterait sur la défense de la souveraineté nationale à l'approche du sommet européen des 21 et 22 juin où les vingt-sept membres de l'Union vont débattre de la question des institutions. M. Sarkozy tient toujours pour son "traité simplifié" qu'il va tenter de "vendre" à ses partenaires. L'opposition de gauche est d'accord avec lui ; le parti socialiste a d'ailleurs voté "oui" à la Constitution européenne comme l'U.M.P.

La France
en mauvaise posture

On ne sait en ce début de semaine quel est le degré d'avancement du débat ; les défenseurs des souverainetés s'opposent toujours aux "fédéralistes" dont font partie les Allemands. On aimerait que les intérêts français soient défendus avec vigilance. On peut cependant en douter. Nos négociateurs, hélas, auront d'abord des préoccupations idéologiques et voudront développer la "construction européenne". Il reste que s'il y a des intérêts communs, il y a de plus en plus de divergences entre les pays, chacun désirant conserver ses

prérogatives souveraines. La France devrait d'abord se préoccuper de développer ses propres forces économiques et sociales. Il n'est pas sûr qu'elle soit en meilleure posture après les longues semaines électorales occupées à formuler des promesses et à entretenir des illusions pour attraper des suffrages.

Pour M. Sarkozy, le second tour des législatives marque un premier échec non seulement parce que le nombre de ses élus est moins important que prévu et même inférieur à ce qu'il était dans la précédente assemblée, mais aussi parce qu'il va devoir se séparer d'Alain Juppé, battu à Bordeaux, qui occupait une position éminente dans le gouvernement en tant que ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Les deux hommes avaient conclu un accord obligé car ils étaient rivaux, M. Juppé appartenait au clan des chiraquiens, le voilà maintenant éliminé.

Le pouvoir devra aussi tenir compte de l'agitation des syndicats dont tous, loin de là, n'ont pas une volonté de réformes. Voilà bien des difficultés en vue pour le gouvernement.

Un P.S. désuet

Le Parti socialiste limite les pertes et conserve une représentation importante dans l'Assemblée. Il pourra donc entraver l'action du gouvernement. Il possède en lui-même de grands facteurs de faiblesse, le choc des ambitions y est plus fort que jamais, le "divorce" annoncé entre Ségolène Royal et François Hollande laisse présager de violentes querelles pour la prise de contrôle du parti qui verra s'affronter les vieux "éléphants" comme Dominique Strauss-Kahn et les "jeunes lions" comme Arnaud Montebourg et Vincent Peillon.

Le conflit interne au P.S. portera aussi sur l'idéologie qui demeure teintée de marxisme et apparaît de plus en plus désuète. Telle est la cause profonde des déboires du Parti socialiste. M. Sarkozy et Fillon devraient en profiter pour aller de l'avant et opérer les réformes fondamentales que le pays attend depuis longtemps.

Immigration

Pour séduire l'électorat populaire et capter les voix du Front national, Nicolas Sarkozy a eu, durant la campagne, un discours de fermeté au sujet de l'immigration. Ceux qui l'ont cru en seront pour leurs frais : Brice Hortefeux, ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale, a reçu les responsables des organisations professionnelles, et Christian Baffy, patron de la Fédération du bâtiment, a réclamé des « procédures simplifiées et rapides » pour faire venir de la main d'œuvre étrangère. Puisque la déliquescence de l'école et de la formation professionnelle ne permettent plus de répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises, gageons que le patron du bâtiment obtiendra satisfaction...

Haine

La nomination par Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, d'un prêtre au sein de son cabinet, a réveillé chez Jean-Jack Queyranne de vieilles haines. Il s'agit pour lui d'« une atteinte aux principes de séparation de l'Église et de l'État ». C'est oublier un peu vite que Jean-Marie Petitclerc est nommé pour ses compétences : ce brillant polytechnicien s'est voué aux jeunes des Cités depuis le début des années 80. Bien qu'il n'y ait plus guère de goupillons dans nos églises, ce pauvre Queyranne, symbolisant l'archaïsme socialiste, en est encore à les haïr !

Guillaume CHATIZEL

NOTRE SOUSCRIPTION POUR L'A.F.

LISTE N°8

Versements réguliers : G^{al} J. le Groignec, 15,24 ; Roger Pajot (Julien Thévet, 3 mois), 75 ; François Favre, (3 mois), 50 ; M^{me} M.M. Godefroy, 22,87 ; M^{me} M. Ch. Leclercq-Bourin, 30 ; M^{me} Tatiana de Prittwitz, 30.

Pour les 60 bougies : M^{lle} Anne-Marie Grancher, 60 ; Jean Avon, 60 ; Emmanuel Bibollet, 60 ; Alain Bostnavaron, 60 ; René Boucault, 60 ; François Callais, 60 ; Pierre Chassagne, 60 ; Robert de Chièvres, 60 ; "en souvenir de mon mari et de ses trois frères, Camelots du Roi", 60 ; David Didelot, 60 ; François Favre, 60 ; Dominique Flandrin, 60 ; Jean Guillemain, 60 ; "un ancien vendeur (1954)" Henri Henet, 60 ; Francis Houdouin, 60 ; Raphaël Jeanneret, 60 ; anonyme, 60 ; M^{lle} Simone Brémon, 60 ; Hubert Chaplaud, 60 ; Éric Kervinio, 60 ; M^{me} Marguerite Souchon, 60 ; M^{me} Jean-Pierre Thouvenin, 60 ; M^{me} Jeanne Baston, 60 ; M^{me} Yvonne Dakin, 60 ; Christian Jousse, 60 ; Jacques Lacoste, 60 ;

Les bougies continuent à brûler

■ Pour les soixante ans de L'Action Française 2000, la rédaction du journal (l'idée est de Michel Fromentoux) a lancé un appel à la générosité de nos amis pour qu'ils envoient 60 euros (ou davantage). Ils montreront ainsi leur attachement à L'A.F. 2000 qui, comme naguère *Aspects de la France*, fédère tous ceux qui veulent continuer la pensée de Charles Maurras. Le succès de cet appel a dépassé nos espérances. Nous avons reçu plus de 150 réponses dont certaines allant au-delà de 60 euros. Cela est pour nous très encourageant. Mais le total n'atteint pas les 55 000 euros, objectif de notre souscription pour l'année.

C'est pourquoi nous poursuivons notre appel. Merci de continuer à être généreux. Rappelons que toute personne versant 60 euros et plus reçoit un document-souvenir de l'Action française (une photographie grand format montrant le Comité directeur de l'A.F. autour de Charles Maurras et de la marquise de Mac Mahon en 1908).

P.P.

N.B. — Prière d'adresser les versements à M^{me} Geneviève Castelluccio, L'A.F. 2000, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75015 Paris.

Claude Le Page, 60 ; M^{lle} Chantal Mallard, 60 ; Jean Moreau, 60 ; M^{lle} Perrot, 60 ; M. et M^{me} Jean Piguot, 60 ; Louis Pozzo di Borgo, 60 ; M^{me} Francine Remacle, en souvenir de son père, 60 ; Georges Rodriguez, 60 ; Pierre Ruault "de ma part et en souvenir de mon père un des premiers Ligueurs d'A.F.", 120 ; Robert Bataille, 60 ; Anonyme Metz, 150 ; Gaston de Beaucourt,

60 ; Pierre Hervieux, 60 ; M^{lle} Christiane Kooper, 60 ; Victor Lenta, 60 ; M^{me} Marie-Christian Leclercq-Bourin, 60 ; Pasteur Daumas de Cornilhac, 60 ; François Métin, 60 ; François Nénert, 60 ; M. et M^{me} Michel Ressaire, 60 ; M^{me} Mireille Rossi-Guiraud, 60 ; Antoine Santa-Croce, 60 ; Marcel Reynier, 60 ; M^{lle} Denise Charavel, 500 ; Fernand Estève, 100 ; Christian

Lacour Ollé, 60 ; M^{lle} Marguerite Molines, 60 ; M^{lle} Marie-Suzanne de Benque d'Agut, 60 ; M^{me} Jacques Bentégeat, 60 ; Auguste et Suzanne Berret, 60 ; M^{me} Renée de Boisset-Glassac, 60 ; M^{me} Marguerite Brun 60 ; Giovanni Castelluccio, 60 ; Philippe Castelluccio, 60 ; Georges Chauvet, 60 ; Jean Coudert, 60 ; Robert Delaitre, 60 ; R.D. Nice, 120 ; M^{me} Béatrix Dupuis-Delmas, 60 ;

D^r François Festal, 60 ; M^{lle} Josephe Guillemain, 60 ; Gérard Guillerez "en souvenir de Bernard", 60 ; Joël Guyader, 60 ; Jean-Luc Houzé, 100 ; M^{me} Monique Labadie, 60 ; Abbé Pierre Le Borgne, 60 ; Daniel Léger, 120 ; Ronan Le Lay, 60 ; M^{me} Simone Lépine, 60 ; Gabriel Louvrier, 60 ; M^{me} Jeannine Maillac, 180 ; Louis Moret, 60 ; Jacques Mourot, 60 ; Philippe Nolland 60 ; Albert Novarino Villecroze, 120 ; Jacques Pascal, 30 ; Philippe Prévost, 60 ; M^{me} Anne-Marie Pupion, 60 ; M. & M^{me} Joël Ragot, 60 ; M^{me} Jacqueline de Thézillat, 60 ; M^{me} Élisabeth Véron, 60 ; Hervé Véron, 60 ; François Wollbrett, 60 ; un lecteur d'*Aspects* depuis 1951, 60.

René Vautrin, 25 ; Philippe Nolland, 100.

Total de cette liste : 6 643,84 €
Listes précédentes : 8 049,84 €
Total : 14 693,68 €
Total en francs : 96 384,22 F

Affaires louches et secrets d'État

Le nouvel article 67, 3^e alinéa, issu de la dernière révision de la Constitution du 23 février 2007, dispose que les instances et procédures suspendues pendant la durée du mandat du chef de l'État, peuvent être reprises ou engagées contre lui à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la cessation des fonctions. M. Chi-

par **Aristide LEUCATE**

avant la Haute Cour de justice. On relèvera en passant que cette infraction gravissime a été purement et simplement gommée par la dernière révision constitutionnelle précitée.

Que penser de tout cela ? Des forfaitures présumées (le garde des Sceaux de l'époque, Dominique Perben était aussi visé par cette infamante accusation), un vrai-faux suicide, une raison d'État (dont on sait ce qu'en pensait Maurras)... On se perd en conjectures.

Les autorités djiboutiennes s'agrippent fermement à la thèse du suicide, au point que le quotidien *La Nation*, proche du pouvoir en place, semble avancer l'opinion que le juge Borel se serait attiré certains ennuis à l'époque, qui l'auraient obligé, par exemple, à se faire accorder un prêt bancaire de 50 000 francs. Ainsi, dans sa livraison du 11 juin 2007, *La Nation* indique que « les enquêteurs se bornent à constater que cette somme correspond aux économies de toute une vie pour un Djiboutien. Et que le montant correspond aussi aux dédommagements réclamés traditionnellement à un Français par les familles djiboutiennes quand elles s'estiment victimes d'un grave préjudice. »

Assurément, le mystère s'épaissit. Sombre et curieuse affaire, en tout cas, dans laquelle le nouveau président Sarkozy devra arbitrer entre le Quai d'Orsay et la Place Vendôme, sans sacrifier par trop son prédécesseur.

Un espion compromettant

Le chef de l'État pourra d'autant moins le lâcher qu'il se trouve relié à lui par l'affaire Clearstream. Certes, Nicolas Sarkozy a toujours plaidé son absence d'implication. Clamant qu'il voulait à tout prix « savoir la vérité », l'ancien ministre de l'Intérieur avait joué les vertus outragées, ce qui l'avait amené (bien tardivement d'ailleurs, puisque les premiers actes d'instructions remontent à l'été 2004) à se constituer partie civile pour « dénonciation calomnieuse » le 31 janvier 2006.

On rappellera que cette affaire n'est, en définitive, qu'un des volets de l'affaire des ventes par l'État français de frégates à Taïwan. À l'occasion de ce marché, bon nombre de politiques, d'industriels et d'hommes d'affaires avaient perçu des rétrocommissions illicites. On a pu s'interroger sur la présence, au sein de la liste noire des possesseurs de comptes bancaires dont les fonds ont transité par la chambre de compensation luxembourgeoise Clearstream, de personnalités politiques de droite et de gauche ayant déjà eu affaire à la Justice. Pourtant, d'au-



Privé de son immunité, le président sortant est rattrapé par les affaires...

cuns, à commencer par Van Ruymbeké lui-même, ont soutenu que cette liste était fautive et que l'ensemble du gouvernement, Sarkozy inclus, le savait.

Le problème n'est cependant pas réglé et, si l'on en croit nos confrères du *Canard Enchaîné* (édition du 13 juin 2007), avant la parution de notre journal, Jacques Chirac se sera rendu, le 18 juin, au Pôle financier du Palais de justice de Paris en vue de témoigner (et peut-être davantage) sur son rôle éventuel dans l'affaire Clearstream. Il n'est pas le seul à être inquiété car son ancien Premier ministre, Dominique de Villepin, pourrait aussi être convoqué devant la Justice. Il faut préciser, en effet, que le général Rondot, ancien des services secrets, consignait dans ses carnets des réflexions et observations assez compromettantes pour les deux anciens chefs de l'exécutif. Affaires à suivre...

aleucate@yahoo.fr

Ne touchez pas à la politique arabe de la France !

Il existe une France sont du côté des Arabes ». Ce

tion arabe, incontestablement. Pour Charles Saint-Prot, il existe aussi (en puissance) une "nation arabe", mais n'est-ce pas là surtout un thème à discours ? En l'état actuel du monde, on serait plutôt tenté de dire qu'il existe des nations arabes, solidaires sur certains sujets, mais possédant aussi des intérêts divergents. Même sur les relations avec l'État d'Israël, tous les pays arabes sont loin d'adopter la même attitude, même s'ils pleurent tous sur le sort des Palestiniens, dépossédés de leur terre. Il n'y a pas plus de "nation arabe" qu'il n'y a de supnation européenne.

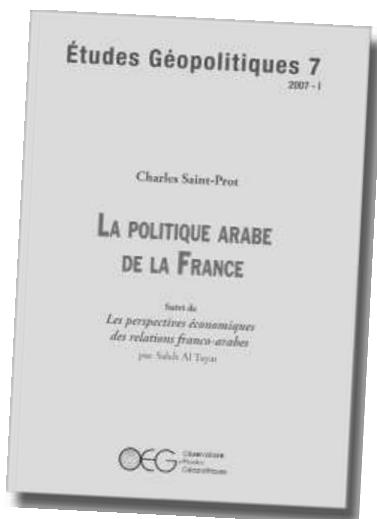
Il existe en revanche un monde arabe, avec lequel la France a eu, depuis fort longtemps, des relations privilégiées qui justifient qu'elle mène au Proche-Orient et en Afrique du Nord une politique non alignée sur celle des Anglo-saxons, la politique américaine en particulier. À la différence des États-Unis, la France a une vision multilatérale et non unilatérale de l'organisation du monde. « La multilatéralisation, qui n'est rien d'autre que la préservation de la diversité naturelle du monde, a pour corollaire la prise en compte des diversités et l'organisation des relations entre les peuples, les nations, c'est-à-dire les civilisations » écrit Charles Saint-Prot.

Le choix de Sarkozy

L'auteur souligne justement qu'« un pays n'a pas le choix entre plusieurs politiques étrangères. Il n'en voit qu'une qui soit conforme à ses intérêts fondamentaux. Une politique étrangère ne doit rien aux dialectiques cérébrales, aux passions du moment, aux intrigues des groupes d'influence, aux vues de l'esprit et aux principes idéologiques ». L'histoire et la géopolitique déterminent en grande partie cette politique. Or, au Proche-Orient, « les amis de la France sont les Arabes, les partenaires naturels de la France sont les Arabes, les intérêts fondamentaux de la

France sont du côté des Arabes ». Ce qui ne signifie pas que la France doive se désintéresser du sort d'Israël dont l'existence pourrait être garantie par un nouvel équilibre politique dans la région.

Si Jacques Chirac, estime l'auteur, a continué la politique arabe de la France, il n'est pas assuré que celle-ci soit poursuivie par son successeur. Charles Saint-Prot stigmatise un éventuel « renoncement à une politique indépendante au profit d'un alignement atlantiste qui priverait la diplomatie française de toute originalité et, pour tout dire, constituerait une rupture avec la tradition française. À vrai dire, ceux qui stigmatisent le jeu de la France dans l'Orient arabe



n'ont pas le souci que la France tienne son rang. ». Une mise en garde aux nouveaux dirigeants à Paris. L'ouvrage de Charles Saint-Prot paraît opportunément pour attirer l'attention sur une dimension essentielle de la politique extérieure de la France.

L'analyse de Charles Saint-Prot est suivie d'une étude très instructive du docteur Saleh Al Fayed sur *Les perspectives économiques des relations entre la France et les pays arabes*, plusieurs tableaux des échanges commerciaux à l'appui.

* Charles Saint-Prot : *La politique arabe de la France, Observatoire d'études géopolitiques, 36, rue Schaeffer, 75116 Paris, 110 pages, 18 euros*

Un magistrat "suicidé"

L'affaire Borel est des plus mystérieuse qui soit. Le 19 octobre 1995, la police djiboutienne découvre, au bas des falaises arides de Ghoubet al-Kharab ("le gouffre des Démons" appelé encore "l'île du Diable", dénominations qui s'expliquent par la présence de volcans en activité dans la région), à 80 kilomètres de la capitale-État, Djibouti, le cadavre à demi-calciné de ce magistrat français, alors détaché auprès de la chancellerie djiboutienne.

La thèse du suicide, d'abord retenue, fut ensuite balayée et supplantée par celle de l'homicide. L'affaire piétine, s'enlise presque, avant de connaître de nouveaux rebondissements, notamment en mai 2005, lorsque Jacques Chirac, devant la colère matinée d'inquiétude de son homologue et ami le président djiboutien Ismaël Omar Guelleh, lui suggère rien de moins que de saisir la Cour internationale de justice (sise à La Haye) aux fins de surmonter le refus de la justice française de transmettre à la justice djiboutienne une copie de l'entier dossier d'instruction (*Libération*, 12 juin 2007).

À l'évidence, ce conseil fort peu avisé du ci-devant président Chirac était constitutif, à l'époque, d'une haute trahison, dont il aurait normalement dû répondre de-

Nulle sécurité sans autorité

■ Après l'agression à l'arme blanche, le 5 juin 2007, d'un magistrat du tribunal de Metz par une femme de trente-cinq ans, le garde des Sceaux, Rachida Dati, a immédiatement débloqué 20 millions d'euros pour assurer la sécurité dans les tribunaux.

Cette mesure est à la hauteur de la vive émotion que n'ont pas tardé à manifester les membres du corps judiciaire. Elle est aussi caractéristique des dictatures compassionnelles que sont devenues nos sociétés post-modernes désormais gouvernées par les états d'âme

d'une opinion publique tantôt hystérique, tantôt geignarde et toujours intrinsèquement versatile. Reviens, Philippe Murray !

Certes, l'incident est dramatique. Mais outre qu'il a été le fait d'une aliénée, d'ailleurs internée dans la foulée, il pointe, hélas, l'état de délabrement avancé de l'autorité dans ce qui reste de ce beau pays de France. Il suffit de fréquenter les tribunaux, les groupes scolaires (aux noms qui évoquent souvent le souvenir des grandes gloires antifascistes ou marxistes, ce qui revient au même), les centres de sé-

curité sociale, etc., pour s'apercevoir que les agents publics, dépositaires à leur propre niveau de l'autorité de l'État, ne savent, ne veulent ou ne peuvent plus se faire respecter.

Ce n'est pas en distribuant la manne et la rosée à coups d'argent public que l'on résoudra la profonde crise morale et spirituelle qui affecte notre civilisation. Recouvrons d'abord notre souveraineté, condition préalable et indispensable à la restauration de l'autorité.

A.L.

PALESTINE

L'islamisme s'installe à Gaza : une catastrophe politique

Les islamistes du Hamas soutenus par le règne de Téhéran et, dans une certaine mesure, par la Syrie "laïque et socialisante", mais aussi financés partiellement par des capitaux en provenance des pétro-monarchies du golfe Persique, protectorats de fait des États-Unis, viennent de prendre le pouvoir à Gaza, bande de terre de 360 km² peuplée d'un million et demi de Palestiniens, une sorte de camp de réfugiés pour ce malheureux peuple.

L'existence même de l'unité islamiste de Gaza est une menace pour la région et pour la tranquillité du monde occidental.

Une nouvelle entité islamiste vient de naître à l'est de la Méditerranée. Dans les heures qui ont suivi ce fait, qualifié à juste titre de "coup d'État" illégal et illégitime par de nombreux pays – les États-Unis, la Russie, les pays européens notamment – et naturellement par l'autorité palestinienne, l'ordre islamiste a été officiellement instauré à Gaza : le port de voile par les femmes, rendu obligatoire, les hommes invités à laisser pousser la barbe, le seul hôtel de caractère international de Gaza-City, offert au pillage de la population puis mis à feu, puisque considéré comme "lieu de débauche", des bâtiments de l'administration pillés, de nombreuses exécutions sans jugement y compris des blessés hospitalisés, opérés. Tout cela publiquement, officiellement et dans le quasi-silence assourdissant des bonnes âmes du monde entier.... Nul doute que les lapidations, les mutilations, les flagellations vont suivre dans la même indifférence.

Les responsables

L'évènement est d'une gravissime importance. Un nouveau refuge, véritable base de repli et d'entraînement, pour le terrorisme international, vient de voir le jour. Le drapeau vert du Hamas y flotte. Le rêve d'un État palestinien viable s'éloigne un peu plus. L'opération de déstabilisation du Liban, menée par Damas et Téhéran, va être renforcée car tout se tient dans cette région poudrière. Téhéran aura un nouvel atout pour poursuivre à l'abri la fabrication de sa bombe nucléaire. Damas pourra monnayer le degré de son soutien à Gaza islamiste en réclamant des droits sur le Liban et l'impunité pour les auteurs des assassinats politiques qu'il commandite semble-t-il, dans ce pays.

On pourrait multiplier la liste des conséquences tragiques de cette catastrophe politique. À qui la faute?

par **Pascal NARI**

À Téhéran, surtout, et à Damas aussi, crie-t-on en Israël, le pays le plus menacé par cette entité islamiste où vont régner la Charria et la terreur.

Les Israéliens n'ont pas tort, mais ils oublient ou occultent leur propre responsabilité. Il y a quelques années, ils ont favorisé, et financé, les islamistes palestiniens pour affaiblir Yasser Arafat. Depuis quelques années, ils n'ont rien fait – et ce n'est là qu'un eu-



Mahmoud Abbas n'a pas été l'homme providentiel attendu

phémisme – pour arriver à un accord raisonnable avec l'autorité palestinienne. Le désespoir palestinien est une des causes fondamentales de la poussée islamiste. L'État hébreu y est pour quelque chose.

Hypocrisie américaine

Washington, arbitre malheureusement trop partial, dans le conflit israélo-palestinien, n'a pratiquement rien fait depuis l'arrivée au pouvoir de George W. Bush pour imposer une solution négociée de la crise. Les cris poussés depuis quelques jours à Washington sont hypocrites. La responsabilité américaine dans la montée de la menace islamiste, que cela soit en Iran, dans la péninsule arabique ou en Albanie pour ne citer que ces cas, est écrasante.

La communauté européenne finance depuis des années la fiction palestinienne sans rien exiger en échange. Il est malheureusement probable que Bruxelles va continuer à subventionner les autorités de Gaza au nom des considérations humaines, mais sans le moindre contrôle.

Les États arabes, pour se donner bonne conscience, ont aidé les islamistes et participé au maintien d'un "équilibre" destructeur en Palestine entre les islamistes et le Fatah.

Enfin, l'Autorité palestinienne est très loin d'être irréprochable. L'incompétence, la corruption, la lutte des clans y règnent. Et M. Mahmoud Abbas n'a pas été l'homme providentiel attendu, le recours souhaité. S'il y en a un

parmi les dirigeants palestiniens, il est dans les prisons de l'État hébreu. Il s'agit de M. Maruan Barghouti. Le sortira-t-on de sa geôle pour mettre de l'ordre dans la Palestine déchirée?

Et maintenant ?

Le pire est là. Il aurait facilement pu être évité. Il faut, désormais faire face, limiter au moins les dégâts.

Mahmoud Abbas a limogé le "gouvernement" islamiste de Hanijah qui a pris le pouvoir à Gaza. Il a eu raison. Le nouveau Premier ministre est réputé pour son intégrité et sa compétence. Il a promis de mettre de l'ordre dans l'État palestinien qui est pour le moment une fiction ou presque.

Pour éviter le vide, il faudrait soutenir cette autorité, fût-elle assez fictive, et le nouveau cabinet. Et surtout, il faudrait par de véritables négociations, sortir de l'impasse politique actuelle, redonner un peu d'espérance aux Palestiniens, relancer l'économie des territoires occupés.

Israël est de plus en plus menacé, certes. Mais l'opinion constate que la force de ses armes ne suffit pas ou plus à le protéger. La solution est politique, surtout et d'abord politique.

L'Union européenne, la France en tête, devrait y pousser, et surtout éviter absolument tout ce qui pourrait aider l'entité islamiste de Gaza à perdurer.

Le pire n'a pu être évité. Il pourrait, espérons-le, réveiller enfin les pays arabes modérés, les États-Unis, les puissances européennes. En engageant une politique généreuse pour résoudre la crise palestinienne on pourrait agir en même temps avec une extrême sévérité face à l'unité islamiste de Gaza dont l'existence même est une menace pour la région et pour la tranquillité du monde occidental.

KOSOVO

La nouvelle grande erreur de M. Bush

À la cours de son périple mouvementé dans les pays de l'Europe de l'Est, George W. Bush a cru devoir proclamer qu'il imposerait l'indépendance de la province serbe de Kosovo, même malgré un vote négatif du Conseil de sécurité des Nations-Unies. Il est vrai que la déclaration s'est faite à Tirana, capitale d'un pays, l'Albanie, entièrement acquis à Washington, devenu une véritable base américaine. On n'oubliera pas que le Kosovo, berceau historique de la civilisation serbe, mais devenu progressivement une province à majorité albanaise et musulmane, a été le prétexte de l'invasion de l'O.T.A.N. contre la Serbie et des bombardements atroces qui ont dévasté Belgrade et autres centres industriels et névralgiques de ce pays.

La "communauté internationale" – en l'occurrence les États-Unis, l'O.T.A.N. (on dira que c'est la même chose), et l'Union européenne – veut imposer à présent l'indépendance du Kosovo, l'arracher donc à la Serbie. Pour concrétiser ce fait, il faudrait un vote du conseil de sécurité, mais Moscou soutient la Serbie – nouveau "crime" reproché au président Poutine – et la Chine pourrait s'abstenir. Donc le vote ne pourrait avoir lieu que si par quelques remaniements de la résolution Belgrade obtenait des satisfactions de principe, ce que refusent Washington et les Albansais.

Voilà le problème : le président Bush veut passer outre, ignorer l'O.N.U., autrement dit ne pas respecter le droit international.

Un cadeau aux frais d'autrui

Or, on a oublié, ou plutôt personne ne fait semblant de savoir, que lorsque l'O.N.U. entérina l'éclatement de l'ancienne You-

goslavie, c'était sous condition expresse et formelle que les frontières des anciennes républiques "fédérées" composant ce pays seraient respectées. Par voie de conséquence, le Kosovo devait rester serbe moyennant un statut spécial garantissant ses spécificités, mais aussi les droits ouvertement bafoués de la minorité serbe.

On passe outre. Exit les principes de Droit et les résolutions onusiennes. Le Premier ministre serbe se déclare « dégoûté ». « Les Américains ont le droit, ajoute-t-il non sans raison, de soutenir certains États en fonction de leurs intérêts, mais non de leur faire cadeau de quelque chose qui ne leur appartient pas ». Mieux, ou pis encore, Washington souhaite, ou propose que l'Union européenne offre des compensations à la Serbie ! Encore un autre "cadeau" aux frais d'autrui.

C'est une véritable boîte de Pandore que le président américain risque d'ouvrir. De nombreuses régions à travers le monde réclament, à tort ou à raison, le droit à l'autodétermination, donc à l'indépendance. La "communauté internationale" et Washington s'y opposent, juridiquement avec raison, au nom du respect des frontières établies qui ne pourraient être modifiées qu'avec l'accord formel du Conseil de sécurité. Va-t-on mettre à feu et à sang de nombreux pays du monde pour satisfaire une prise de position imprudente du président des États-Unis qui n'en est malheureusement pas à sa première "gaffe".

Au delà de toutes les autres considérations – la position de l'A.F. en ce qui concerne le soutien aux droits historiques et nationaux de la Serbie est connue – cette étrange ignorance américaine des principes fondamentaux du droit international, est à déplorer.

P.N.

GRANDE-BRETAGNE

Les catholiques en tête

● La CORRESPONDANCE EUROPÉENNE que dirige de Rome Roberto de Mattei, publie souvent des informations et des textes occultés par les grands médias. Ainsi, son numéro du 10 mai 2007 annonce-t-il que « en Grande-Bretagne, l'Église anglicane n'est plus la première confession religieuse du pays. Tel est le résultat d'une enquête approfondie conduite par le Von Hugel Institute, un centre d'études de Cambridge.

L'étude, à laquelle le Times a accordé beaucoup d'importance, relève que, même si l'Église anglicane dépasse encore largement l'Église catholique en ce qui concerne le nombre des baptisés (25 millions contre 4,2 millions), si l'on examine une donnée plus significative, à savoir le nombre des pratiquants, les catholiques dépassent désormais l'Église d'Angleterre, avec plus d'un million de fidèles, chiffre dont les anglicans ne parviennent même pas à s'approcher. »

Roli Ronza a commenté dans les colonnes du quotidien italien Il Giornale du 19 février 2007 : « Le fait que sur près de 52 millions d'habitants, seuls 25 millions soient anglicans par leur baptême donne toute la mesure de la crise de l'anglicanisme. En outre, en considérant le fait qu'en Grande-Bretagne vivent d'ores et déjà deux millions de musulmans [...], dans un proche avenir, l'Église d'Angleterre pourrait bien rétrograder au troisième rang en termes de nombre de pratiquants. »

Un signe parmi d'autres : Tony Blair, Premier ministre de Sa Majesté, a l'intention de se faire catholique (religion de sa femme et de ses enfants), après avoir quitté ses fonctions, fin juin prochain.

Jacques CEPOY

* Correspondance européenne, via G. Sacconi, 4/b, 00196

Le chantre de la guerre humanitaire au Quai d'Orsay

On s'étonne de la nomination de Bernard Kouchner à la tête de la diplomatie française, vu le rôle néfaste qu'il a joué dans les événements dramatiques de l'ex-Yougoslavie durant les années quatre-vingt dix.

Bernard Kouchner a trouvé dans l'ex-Yougoslavie un champ d'application de sa théorie d'ingérence, au prix de malheurs incommensurables...

Ne connaissant rien des antagonismes historiques profonds, envenimés par des facteurs extérieurs, qui furent à l'origine des conflits entre les Serbes et les Croates d'abord, puis entre les Serbes et les Bosniaques, ensuite entre les Croates et les Bosniaques et enfin entre les Serbes et les Albanais, Bernard Kouchner, gastro-entérologue de son état, mais exerçant exclusivement l'activité humanitaire et politique, s'employa à y trouver un champ d'application de sa théorie d'ingérence, fût-ce au prix de malheurs incommensurables.

D'après cette théorie, les démocraties de l'Ouest, les États-Unis en tête, devraient intervenir avec l'OTAN dans les affaires des autres nations afin d'y instaurer la démocratie si nécessaire, de faire respecter les droits de l'homme et de sauver des minorités menacées. On relève cependant des exceptions : la Chine et la Russie, ou bien Israël...

Propagande antiserbe

Toujours est-il que, armé de l'idéologie interventionniste, mu par l'ambition de promouvoir sa propre personne ou de servir une politique déterminée, fermant les yeux devant le martyr séculaire des Serbes, et ignorant superbement les écrits islamistes d'Alija Izetbegovic et antisémites de Franjo Tudjman, il monta sur la puissante vague soulevée en Europe et aux États-Unis par une propagande bien orchestrée et prit part à toutes les campagnes de presse diabolisant les Serbes.

Ainsi, lorsqu'à l'été 1992 le journaliste américain Roy Gutman lança, dans le *New York News Days*, la campagne sur l'existence des camps serbes en Bosnie, où les hommes musulmans auraient été exterminés et les femmes violées en masse, Bernard Kouchner, alors ministre, appela aux frappes aériennes. Naturellement, il s'agissait d'une supercherie que finit par reconnaître, dix ans plus tard, le président islamo-bosniaque Alija Izetbegovic. Celui-ci confessa également qu'il avait fait obstruction au déblocage de Sarajevo, ainsi qu'à l'arrivée de l'aide humanitaire dans la capitale afin d'exacerber les souffrances de la population. C'est Bernard Kouchner lui-même qui rapporte ces faits dans un livre où il se donne le beau rôle, *Les Guerriers de la paix*, paru chez Grasset en 2004.

Or, surtout grâce aux témoignages des militaires de l'ONU, comme les généraux Louis Mackenzie, Philippe Morillon, Michael Rose ou l'amiral Lanxade, on connaissait parfaitement la vérité sur les camps, sur les massacres télévisés de la rue Vase Miskina et du marché de Markale, sur l'afflux des combattants islamiques en Bosnie et, en particulier, sur l'assassinat d'une soixantaine de

par **Christian DUMONT**

pers bosniaques. Et même que l'obus tiré sur le marché central était, lui aussi, bosniaque ! Ils auraient provoqué un carnage sur les leurs ! ai-je observé avec effroi. Oui, m'a répondu le Premier ministre sans hésiter, mais ils ont fait sortir l'OTAN de ses attermoissements... »

Kosovo, c'est-à-dire la protection des minorités à l'intérieur de l'Europe, était inimaginable en 1945. Pour la première fois, les armées de cinq pays majeurs de l'Europe sont du même côté. Voilà pourquoi l'Europe est née au Kosovo, celle des droits de l'homme, celle de la fraternité. Celle que nous aimons... »

Les violences albanaises se poursuivant tout au long de l'été

dans *Le Monde* du 31 août 1999 pour condamner le déchaînement de ses compatriotes : « La violence qui s'exprime aujourd'hui plus de deux mois après l'arrivée des forces de l'OTAN est plus qu'une simple réaction émotionnelle. Il s'agit de l'intimidation organisée et systématique de tous les Serbes, simplement parce qu'ils sont serbes et donc tenus collectivement responsables de ce qui s'est passé au Kosovo. De telles attitudes sont fascistes. » Même l'écrivain Ismaïl Kadaré, qui, durant la guerre, s'était pourtant investi avec tout son talent à diaboliser les Serbes, dénonçait dans *Le Monde* du 14 décembre la vengeance comme un comportement qui « rabaisse moralement le peuple qui y s'y livre ».

Bernard Kouchner, lui, s'obstinait dans ses fantasmes interventionnistes ; selon *Le Monde* du 23 mars 2000, il déclara : « Me voilà au Kosovo, poursuivant avec difficulté, sous l'égide de l'ONU, les travaux pratiques du droit d'ingérence. Je me sens en règle avec moi-même. »

Confronté à la discorde entre les Albanais eux-mêmes, il commença néanmoins à être touché par la grâce de la dure vérité kosovienne et balkanique, avouant que le Kosovo n'était point un lieu affectueux, que les Serbes et les Albanais s'y déchiraient depuis toujours – on croyait seulement depuis Milosevic – et que le chemin de la réconciliation était long. Ayant appris cette simple leçon – mais à un prix effrayant ! – le chantre de l'ingérence rentra plutôt bredouille à Paris, en janvier 2001, pourtant non sans récidiver lors de la guerre américano-britannique contre l'Irak, en mars 2003. Mais c'est l'histoire d'une autre faillite des théories de l'humanitariste guerrier, encore plus cruelle que la précédente.

Il reste que la principale contradiction que M. Sarkozy aura à surmonter avec son ministre des Affaires étrangères concerne la Turquie : il serait normal que M. Kouchner, ayant milité farouchement pour préserver les séquelles du colonialisme turc en Bosnie et au Kosovo, plaide d'autant plus pour l'entrée de ce pays dans l'Union européenne, alors que le président de la République, comme on le sait, s'y oppose. À moins que M. Kouchner ne fasse preuve de sa prodigieuse capacité d'adaptation, comme il n'a cessé de le faire tout au long de sa carrière politique en évoluant du totalitarisme marxiste à l'interventionnisme humanitariste. ■



Les nouveaux conquérants du Kosovo au début d'été 1999
De g. à d. : Hashim Thaci, chef politique de l'Uck ; Bernard Kouchner, chef de l'administration de l'ONU ; le général britannique Michael Jackson, commandant de la KFOR ; le général Agim Ceku, commandant de l'Uck ; le général Wesley Clark, commandant de l'OTAN, ayant mené les opérations contre la Serbie.

soldats français par les forces d'Izetbegovic, attribué naturellement aux Serbes, toujours dans le but de soulever les opinions contre eux...

La clique humanitariste

Tandis que les autorités de Sarajevo se livraient à ce genre d'abominations, Bernard Kouchner, en compagnie de Bernard-Henri Lévy et de Brice Lalonde, offrait devant les caméras un poignard symbolique à Izetbegovic, lors du retour de celui-ci par Paris d'un pèlerinage à la Mecque au début 1993 ! Au lieu d'œuvrer à la réconciliation de ces malheureux peuples, l'humanitariste, avec le reste de la clique, les montait les uns contre les autres.

Enfin, les plus hauts responsables français avaient confirmé les provocations bosniaques lors d'une conversation avec Jean Daniel, rapportée par celui-ci dans son éditorial du *Nouvel Observateur* le 31 août 1995 : « J'ai entendu successivement Édouard Balladur, François Léotard, Alain Juppé et deux généraux très "responsables" dont je ne trahirai pas la confiance, me dire qu'ils étaient convaincus que de nombreux Français, soldats de l'ONU, abattus ou blessés en Bosnie, l'avaient été par des sni-

Ayant enfin eu gain de cause avec l'entrée en action de l'OTAN pendant l'été 1995, provoquant le nettoyage ethnique de la Krajina par les Croates de la population serbe et l'écrasement de la République serbe, Kouchner continua sur sa lancée en prenant fait et cause pour les Albanais kosovars, eux aussi, tout comme les Bosniaques, descendants des convertis chrétiens à l'islam, sous la domination turque. Et il s'en trouva récompensé au printemps 1999 par le poste d'administrateur du Kosovo. Le 2 juillet, à peine entré dans ses fonctions, il accusa les Serbes d'avoir assassiné 11 000 Albanais pendant les deux mois et demi de la guerre dite du Kosovo, en se référant au tribunal de La Haye, une institution connue comme n'étant point philoserbe, mais qui lui opposa aussitôt un démenti.

Berceau de l'"Europe"

Quelques semaines plus tard, alors que le Kosovo et le reste de la Serbie étaient meurtris par les bombes de l'OTAN et que les Albanais persécutaient les Serbes, forçant 250 000 d'entre eux à l'exode, M. Kouchner, d'après *Le Monde* du 7 août 1999, s'exclama : « L'Europe est née à Pristina ! » « Ce qui a été fait au

1999, le *French Doctor* se fit soudain philosophe de la nature humaine et tenta, dans l'*International Herald Tribune* du 27 octobre 1999, de justifier ces méfaits : « La nature humaine dicte ces réponses de la part de certains Albanais, la vengeance étant l'antidote au poison qui a infecté cette région ravagée par la guerre. »

"Travaux pratiques"

Au même moment, des voix isolées se levèrent du côté albanais pour qualifier de fascisme la terreur contre les Serbes. Veton Surroi, directeur du quotidien *Koha Ditore*, n'avait pas de mots assez



L'église de la Vierge de Mouchoutichté, datant de 1315, a été détruite en 1999.

DES DÉPUTÉS, POUR QUOI FAIRE ?

POLITICIENS

■ Une nouvelle chambre, moins "introuvable" qu'on pouvait le prédire au soir du premier tour, vient d'être élue ce dimanche 17 juin. Composée de quelques chevaux de retour et de quelques "nouveaux" sans doute pleins d'illusions, elle ne devrait guère entraver la politique promise par M. Sarkozy. Les Français pourront donc partir en vacances sans crainte, en principe, de la moindre crise politique dans les cinq années à venir...

Bien que rien ne soit plus imprévisible que la démocratie, il est à craindre que cet horizon calme sur le Palais Bourbon ne signifie pas pour la France une période de vigoureuse santé... Le président de la République a dispensé largement les promesses pour grappiller les voix nationales : y aura-t-il beaucoup d'élus du peuple pour les lui rappeler vertement si nécessaire ? Combien oseront se rebiffer s'il faut défendre la souveraineté entière de la nation française ? Combien seront capables, entre autres menaces qui guettent le pays, d'affirmer sans ambages leur volonté de défendre la vie dès l'instant de la conception, ou d'empêcher tout ce qui peut aboutir à une espèce de mariage homosexuel ?

Il est à craindre que le souci de se faire réélire en ne se fâchant ni avec leur parti ni avec leurs électeurs guide l'action de la plupart des députés. C'est le système de la démocratie qui le veut. Le régime produit plus de politiciens que de vrais politiques. Les meilleurs ont toujours été plus ou moins atteints par le virus de l'électoratisme...

Les élus pourront quand même voir à chaque fois qu'ils passeront dans la salle des conférences du Palais Bourbon ces mots gravés sur le socle d'une statue d'Henri IV : « La violente amour que je porte à mes sujets m'a toujours fait trouver tout aisé et honorable. » Puissent-ils s'en inspirer quotidiennement...

M.F.

Gouvernement et représentation

par
Michel FROMENTOUX

Les Français croient avoir élu leurs représentants les 10 et 17 juin ; ils ont en fait consacré la domination du parti majoritaire... Car c'est le sort des citoyens de toute république fondée sur les principes de 1789 de ne jamais être représentés que par des femmes et des hommes de parti. Si paradoxal que cela puisse paraître, le peuple déclaré souverain n'est même pas "représenté" auprès du pouvoir, pour la bonne raison qu'il est lui-même... le pouvoir ! Peut-on se représenter devant soi-même ?

Le résultat est qu'au bout d'une lutte acharnée qui déchire un peu plus à chaque fois l'unité nationale, les élus représentent la pensée passagère d'une majorité, mais point du tout les intérêts et les besoins concrets du peuple en ses communautés naturelles, territoriales, professionnelles, universitaires, culturelles, etc.

Se représenter... devant soi-même

Situation d'autant plus insensée que ces élus, tout comme le pouvoir lui-même, ne tirent leur légitimité que de la volonté populaire. On aboutit alors à une confusion entre les notions de gouvernement et de représentation, qui ne sert en fin de compte qu'à fournir aux partis le moyen de dominer la vie politique, voire de s'ériger en modernes féodalités. Et puisque les partis, comme leur nom l'indique, sont forcément diviseurs, toute question politique se trouve posée en termes conflictuels. Maurras l'a dit mille fois : « Les idées des partis, les idées diviseuses ont en République des agents passionnés, mais l'idée unitaire, l'idée de la patrie n'y possède ni serviteur dévoué ni gardien armé » (1).

L'euphorie sarkozyste qui règne dans certains milieux pour quelques jours encore ne saurait masquer cette tare du régime, que tous les Français déplorent plus ou moins confusément, surtout ceux qui ne se reconnaissent pas dans les "grands" partis tenant le haut du pavé.

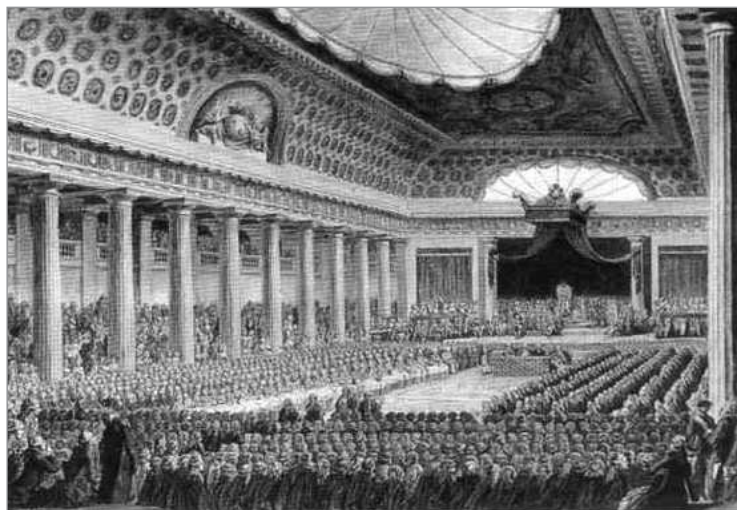
Osons dire que le mal est consubstantiel aux principes mêmes dont se réclame en France la démocratie.

États généraux

Pendant de longs siècles de monarchie capétienne, la question de la représentation du peuple n'eut guère à se poser. Elle n'était point éludée, mais nul n'éprouvait le besoin d'une théorie pour l'exprimer. Au sein de leurs communautés naturelles, à l'abri de leurs franchises locales et de leurs coutumes ancestrales, les provinces, les villes, les communes, les corps de métiers, les fondations religieuses, etc., représentaient les

réalités profondes de la vie du pays. Chaque Français, dans tout le rayon de ses compétences, s'exprimait librement et pouvait donner son avis. Comme Pierre Gaxotte le signale (2), on votait beaucoup sous l'ancienne France !

Cette représentation montait-elle jusque devant le pouvoir ? Il faut ici reconnaître qu'en ce temps-



Ouverture des États Généraux le 5 mai 1789

là beaucoup de questions vitales pouvaient être, plus que de nos jours, réglées au niveau des collectivités locales. Toutefois le pouvoir royal, absolu dans son ordre, celui de l'intérêt supérieur de la nation, ne pouvait négliger d'entendre la voix des communautés formant la nation.

Le Roi en ses Conseils

Celles-ci s'exprimaient normalement par les États généraux dont légistes et juristes avaient déterminé le rôle, les fonctions et les droits. Les trois ordres traditionnels : clergé, noblesse, tiers-état, y étaient donc représentés. Le tiers-état, pour sa part, élisait au sein de ses communautés locales et professionnelles, des membres qui à leur tour élisaient les députés. Cette assemblée de corps intermédiaires, écrivait le juriste Jean du Tillet (1507-1570), était « ordonnée pour la conférence des sujets avec leur Roi qui, montrant la volonté de bien régner, leur communique les affaires publiques pour en avoir avis et secours, les reçoit à lui faire entendre librement leurs doléances afin que, les connaissant, il y pourvoie et octroie à ces sujets ce qu'il voit être raisonnable et non plus, car s'il était nécessaire de leur accorder toutes leurs demandes il ne serait plus leur Roi » (3). Donc une assemblée représentative très écoutée, mais qui ne devait pas oublier que le roi en dernier ressort faisait triompher l'intérêt général par-dessus les intérêts particuliers.

Car si le Roi recourait inévitablement à des conseils, il ne par-

tageait le pouvoir avec personne, ne tenant la couronne que de Dieu devant qui il rendait compte de son action. Il importe de préciser ici qu'en France où la nation ne s'est constituée au cours de l'Histoire que par et autour de la dynastie triomphante de la féodalité, le Roi, "empereur en son royaume", s'est toujours confondu avec l'État. La monarchie a donc toujours été pleine et entière, le monarque étant le seul garant de l'unité et du bien

commun. Il exerçait l'autorité indépendamment de toute autorité humaine, et nul ne songeait à séparer le pouvoir législatif du pouvoir exécutif, les deux étant par nature dans les mains du roi.

Le venin du parlementarisme

Le malheur voulut qu'au XVIII^e siècle l'attrait de l'Angleterre troublât profondément les esprits. L'idée se répandit que dans ce pays où l'on séparait les pouvoirs



Les élections : une vaste entreprise de séduction...

législatif et exécutif, la liberté était mieux assurée. On oubliait que l'héritage historique était tout différent, les rois en Angleterre ayant été presque toujours d'extraction étrangère et l'éparpillement féodal inconnu. Peu à peu, le parlement s'y était donné le pouvoir de faire la loi et de défendre ainsi les libertés, face au roi qui ne devait plus être que l'exécutant (pouvoir exécutif).

Abusés par une philosophie étrangère à nos mœurs politiques, les Français du XVIII^e siècle vou-



lurent copier leurs voisins d'outre-Manche. C'est ainsi que les Parlements, simples chambres de justice chargées d'enregistrer les lois fût-ce en exprimant des "remonstrances", se prétendirent, sans aucun droit, les représentants du pays. Louis XV sut leur répondre fermement en exilant les parlementaires turbulents, qu'hélas Louis XVI se dépêcha de rappeler dès son arrivée sur le trône !

Face à cette déviation institutionnelle, la monarchie avait pourtant tout ce qu'il fallait pour rétablir le véritable équilibre entre les libertés et l'autorité. Les États généraux n'avaient, certes, plus été convoqués depuis 1614 parce que leurs assemblées en période de crise (comme la Fronde) faisaient courir un risque pour l'unité du royaume, mais on pouvait très bien les réunir à nouveau dans ce XVIII^e siècle où le pays était politiquement calme. Ainsi auraient pu se resserrer l'union du Roi et de son peuple et se renforcer les libertés civiles. Les assemblées provinciales préconisées par Calonne à la veille de la Révolution allaient dans ce sens. Ce renforcement des traditions représentatives les plus anciennes aurait sans doute sauvé la monarchie, laquelle, il faut le reconnaître, est morte de ne pas avoir été assez... monarchique.

Si le pays était politiquement calme il était, pour son malheur, idéologiquement agité. Les élections aux États généraux de 1789 (au suffrage universel, mais à deux degrés pour le tiers état) furent préparées par des groupes de pression qui s'obstinèrent à couper les électeurs de leurs racines vivantes. Furent élus des avocats sans cause, des hommes de salon, des curés lecteurs de l'Encyclopédie. L'idéologie prenait le pas sur le pays réel. La préfiguration de ce qu'allait être bien souvent les assemblées dans les deux siècles suivants... On connaît la suite.

Des systèmes abstraits

Dès lors, et jusqu'à nos jours, deux principes allaient empêcher une réelle représentation du pays. D'abord celui, hérité



Gouvernement et représentation

► des écrits de Montesquieu, de la séparation des pouvoirs, selon lequel les assemblées élues exercent le pouvoir législatif, donc celui de faire les lois, et le gouvernement le pouvoir exécutif, donc celui d'exécuter et de faire exécuter les lois. Il n'est donc plus question de représenter les intérêts des communautés qui constituent la nation, mais seulement de représenter l'opinion du moment, forgée par les partis et les lobbies politico-médiatiques, voire de chercher à plier la loi selon les prétendues évolutions des mœurs...

Ce principe est encore aggravé par le second : celui de la souveraineté du peuple - l'idée la plus abstraite au monde, disait Bonald. La souveraineté ne se divise pas, et si le peuple doit exercer sa souveraineté, il faut qu'il soit capable de se laisser guider par une volonté générale qui se place au-dessus des volontés particulières. Donc il faut annihiler le plus possible les communautés particulières dont la diversité faisait jadis la richesse du pays. Le peuple ne doit plus former qu'un seul corps. La centralisation s'impose...

À la limite cela donne le terrorisme jacobin de 1793, le règne des "purs" ; plus ordinairement cela débouche sur une instabilité politique chronique, les majorités se succédant et se défaisant, ou le législatif et l'exécutif issus l'un et l'autre de la "volonté" du peuple, se faisant une guerre plus ou moins sournoise. Car : soit l'exécutif est fort, le gouvernement solidement établi, et les députés ne sont qu'une chambre d'enregistrement (ce sera peut-être le cas du sarkozysme)... ; soit le législatif domine et les gouvernements sont renversés tous les six mois, les querelles entre partis constituant l'unique trame de la vie politique... Dans un cas comme dans l'autre, les élus songent bien plus à préparer leur réélection (flatter leurs électeurs, ne pas déplaire au parti qui les investit...) qu'à considérer l'intérêt national.

Toutes les constitutions depuis 1791, parce que fondées sur des abstractions, ont fait faillite, et celle de la V^e République est loin d'être entrée dans les mœurs de Français. Il suffit de voir le taux d'abstentions aux récentes législatives...

Retour au réel

Une véritable représentation du pays est-elle envisageable tant que subsistent les faux dogmes de 1789 ? Nous en doutons... Il est pourtant facile de voir une anomalie dans le fait que ceux qui représentent le peuple, donnent des avis sur les projets de lois, expriment les désirs ou les plaintes de leurs électeurs sont les mêmes que ceux qui en der-

nier ressort font la loi. Maurras a clairement montré cette anomalie : « **Ce qui est mauvais c'est l'élection appliquée non à la représentation mais au gouvernement. Un gouvernement est un fait d'histoire nationale, il doit avoir la majesté des siècles pour lui. Une représentation exprime les vœux des collectivités et des citoyens. Elle réclame, revendique, blâme, loue, se réjouit, se plaint, elle ne peut pas gouverner** » (4).

Dans un État qui ne veut pas dépérir, la représentation commencerait par replacer l'électeur dans son milieu naturel afin qu'il soit en mesure d'exprimer des besoins, des désirs, des aspirations touchant aux intérêts



concrets de sa famille, de sa profession, de sa région. Cette représentation du pays en ses multiples composantes, qui se reconnaîtrait comme une somme d'intérêts particuliers, n'aurait évidemment pas vocation à faire la loi, mais elle n'en devrait pas moins participer au travail législatif, apporter des conseils judicieux, fruits d'une expérience concrète. Étant bien entendu qu'en dernier ressort seul devrait dire la loi le pouvoir suprême, parce qu'il est seul en mesure d'avoir une vue générale et complète des problèmes et des conséquences sur le long terme des décisions à prendre.

En somme une représentation qui soit un conseil éclairé devant un pouvoir qui gouverne et prend ses responsabilités, ou, puis simplement : une représentation qui représente devant un gouvernement qui gouverne : tel devrait être le b.a.ba d'une constitution non idéologique. Cela se peut-il en l'absence au sommet de l'État d'un pouvoir suprême incarné dans un roi héréditaire, intéressé dans sa chair et dans son sang au salut de la nation ?

Michel FROMENTOUX

- (1) Charles Maurras : Mes idées politiques. L'Âge d'Homme, 2002.
- (2) Pierre Gaxotte : La Révolution française. Bruxelles, 1987.
- (3) Cité par Maurice Jallut : Propositions pour un nouveau régime. L'Ordre Français 1962.
- (4) Charles Maurras, dans L'Action Française, 2 octobre 1928.

La représentation corporative

par
Pierre LAFARGE

Les associations et publications libérales sont toujours promptes à dénoncer les "machins" et autres "comités Théodule" censés coûter chers à la collectivité sans produire beaucoup de résultats visibles. Les Conseils économiques et sociaux n'échappent en général pas à

(commissions de développement régionales). Ils sont adossés aux vingt-deux conseils régionaux métropolitains et à ceux d'outre-mer, pour lesquels ils produisent des rapports et mènent des réflexions.

La représentation corporative est la grande oubliée de notre système politique.

leurs foudres. Pourtant ces assemblées représentatives des "forces vives" de la nation pourraient - à condition de se voir octroyer plus de pouvoirs - mener un travail législatif tout aussi valable, et peut-être plus légitime que celui des parlementaires.

Le troisième assemblée

Le Conseil économique et social fait figure de troisième assemblée de l'État, après le Sénat et l'Assemblée nationale. Il siège à Paris, au palais d'Iéna. La constitution de la V^e République a en effet conservé cette institution héritière du Conseil économique de la Troisième République, institué en 1925. Il comprend 231 membres dont soixante-huit nommés par le gouvernement. Ils sont tous désignés pour cinq ans et répartis en neuf sections. Entre 1984 et 1994, un ancien candidat royaliste à l'élection présidentielle, Bertrand Renouvin, y siégea, nommé par François Mitterrand. Les autres membres sont nommés par les organisations syndicales et patronales.

Depuis 1992, il existe des Conseils économiques et sociaux régionaux, héritiers des CODER

S'ouvrir aux "forces vives"

Cette représentation corporative a ses limites : quelle est la véritable légitimité des représentants des centrales syndicales quand on connaît le faible taux de syndicalisation en France ? Idem pour un syndicat patronal qui tient plus du lobby qu'autre chose comme le MEDEF ?

Pour autant il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain et une réforme de la représentativité serait beaucoup plus utile que la suppression pure et simple de ces instances, prônée par certains.

N'oublions pas que le référendum du 27 avril 1969 dont l'échec entraîna le retrait définitif du général De Gaulle de la vie politique française portait non seulement sur la régionalisation (il faudra attendre les lois Defferre

de 1982 pour voir une avancée sur la question), mais également sur l'ouverture du Sénat à la représentation des "forces vives" de la nation (syndicats, entreprises), alors souhaitée par les gaullistes de gauche.



L'échec du référendum du 27 avril 1969 entraîna le retrait définitif du général De Gaulle de la vie politique française

La représentation corporative est la grande oubliée de notre système politique. Depuis La Tour du Pin, les royalistes n'ont cessé de la défendre. La République jacobine est toujours incapable de l'envisager.



Le Conseil économique et social

MAURRAS ET LA REPRÉSENTATION

Pour nous, les immenses bienfaits de la Restauration ne nous ont jamais aveuglés sur la part excessive que le régime parlementaire y donnait aux excès du système électif. Il faut revenir à un régime qui rétablisse la distinction entre le Gouvernement, chargé de gouverner, et la Représentation, chargée de représenter. Dans l'état présent des nations, les royaumes, les empires, les républiques se plaignent tous du gaspillage financier : ce gaspillage sort de la confusion générale du Parlement et du Souverain.

La monarchie française, « traditionnelle, héréditaire, antiparlementaire et décentralisée », c'est à dire la Monarchie représentative et corporative est seule en état de mettre fin à cet abus.

La République a besoin de s'imposer aux consciences puisqu'elle repose sur des volontés.

Elle a besoin de l'enthousiasme de ses sujets, qui sont ses électeurs et qui, nominalement, constitutionnellement, ont ses destinées dans leurs mains.

Au contraire, la Monarchie existe par sa propre force, sua mole stat. Elle n'a pas besoin de consulter à chaque instant un prétendu souverain électeur. Il lui suffit en somme d'être tolérée, supportée, et elle a toujours mieux et davantage, précisément parce que son principe ne l'oblige pas à harceler les gens, à aller les sommer constamment de la trouver belle. La République est une religion. La Monarchie est une famille. Celle-ci n'a besoin que d'être trouvée acceptable. Celle-là exige que l'on suive ses rites, ses dogmes, ses prêtres, ses partis.

Charles MAURRAS
(Mes idées politiques, éd Fayard, 1986)

DES DÉPUTÉS, POUR QUOI FAIRE ?



A.F. 2000 - Parmi ses multiples promesses, le président Sarkozy a laissé entendre qu'il apporterait une certaine dose de proportionnelle dans les élections législatives...

F.R. - On voit se confirmer aujourd'hui un sentiment déjà consensuel avant la présidentielle. La proportionnelle ne peut plus être différée. Les partis l'admettent, y compris l'UMP. Le couperet grossier du mécanisme majoritaire n'est plus vraiment admissible, car il ne correspond plus à ce qu'est la fonction primordiale du parlement sous la V^e République. Cette fonction n'est plus une fonction de gouvernement, comme sous la III^e, mais de contrôle et d'expression des différentes sensibilités de la vie politique française. Avec les mécanismes mis en place sous la V^e ("le parlementarisme rationalisé"), il n'y a objectivement plus aucun risque à intégrer dans le système une certaine dose de proportionnelle. Le président et le gouvernement peuvent parfaitement gouverner, même sans disposer d'une majorité forte et cohérente à l'Assemblée nationale.

D'ailleurs, on peut très bien établir une proportionnelle non pas intégrale, mais portant sur une fraction des députés (entre 10 et 30 %). Par exemple, élire au scrutin majoritaire les deux tiers des députés, et élire l'autre tiers au scrutin proportionnel de liste.

Il faudrait aussi fixer un seuil de pourcentage des voix à partir duquel un parti serait admis à avoir des représentants : ni trop bas parce que cela conduirait à l'émiettement, ni trop haut parce que cela ne servirait à rien.

Ces questions engagent l'avenir du système. Il s'agit de la possibilité pour le pays légal de ne pas demeurer trop éloigné du pays réel.

A.F. 2000 - M. Sarkozy parle souvent de revaloriser le Parlement. Est-ce souhaitable ?

F.R. - Il me semble qu'il s'agit là d'une sorte de rhétorique qui relève presque du lieu commun. Deux catégories de politiciens en parlent : ceux de l'opposition, qui voudraient récupérer un peu de leurs pouvoirs, et de ceux qui sont aux affaires, qui s'en servent comme d'un alibi rassurant.

Le vrai problème c'est que cette revalorisation, en marche depuis au moins douze ans, se heurte au fait que nombre de parlementaires ne semblent pas prêts à assumer les obligations que cela implique, les devoirs que cela impose... Ils restent plutôt en retrait par rapport aux pouvoirs considérables qui leur sont consentis, notamment en matière financière... La revalorisation me semble donc destinée à rester sur le papier.

L'A.F. REÇOIT

Frédéric Rouvillois La mécanique du scrutin majoritaire

■ Frédéric Rouvillois est professeur de droit public à l'université de Paris V. Passionné par l'histoire des idées et des institutions, il est l'auteur de nombreux ouvrages de droit public, notamment *L'invention du progrès* (Kimé, 1996), *Les origines de la V^e République* (PUF, Que sais-je, 1998), *Quinquennat ou septennat ?* (Flammarion, 2002), *L'avenir du référendum* (F.X. de Guibert 2006), et tout récemment d'une magistrale *Histoire de la politesse de la Révolution à nos jours* (Flammarion).



Il nous avait accordé un entretien fort instructif dans *L'AF 2000* du 17 mai, tirant les leçons de l'élection présidentielle. Il a bien voulu agir de même après les législatives. Nous l'en remercions bien vivement.

M.F.

L'ACTION FRANÇAISE 2000 - Comment interprétez-vous la très faible participation au premier tour des élections législatives, juste quelques semaines après la ruée vers les urnes lors de l'élection présidentielle ?

FRÉDÉRIC ROUVILLOIS - Ce fait dément les interprétations optimistes que certains avaient cru devoir donner après l'élection présidentielle. Ils parlaient d'un "regain démocratique", d'un "élan civique nouveau", d'un "nouvel intérêt des Français pour la politique"... Dans l'entretien que nous avons eu quelques jours après (*L'AF 2000* du 17 mai), j'avais noté que la chose devait être analysée avec plus de prudence, car rien ne permettait de dire avec certitude que l'hirondelle annonçait le printemps (démocratique). Le fait qu'à un quasi-record historique de participation (84 % aux deux tours de la présidentielle) succède un autre record historique dans l'autre sens avec 40 % d'abstention dans un scrutin pourtant national, démolit les conclusions des optimistes.

Certains expliquent ce phénomène par la lassitude des Français appelés aux urnes juste après la présidentielle, ou par le fatalisme d'électeurs ayant eu l'impression que tout était joué d'avance... Mais ce sont là des éléments d'explication très partiels, notamment si l'on considère que ce n'est pas la première fois que se présente un tel cas de figure.

À l'issue des législatives, d'autres se sont lamentés en di-

sant qu'il n'aurait pas fallu les placer après la présidentielle, mais avant... Mais là encore, cette "inversion du calendrier" n'est qu'un faux problème, car très souvent au cours de la V^e République, le président nouvellement élu a prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale, comme le fit François Mitterrand en 1981, puis en 1988. Des élections législatives eurent donc lieu après la présidentielle parce que le président avait besoin d'une assemblée pour soutenir son action. Alors, à chaque fois, l'élan de la présidentielle s'est répercuté sur les législatives...

Feu la "démocratie religieuse"

A.F. 2000 - Mais ni en 1981, ni en 1988 l'abstention ne fut aussi massive...

F.R. - C'est vrai. En 1981, l'abstention était de 29 %, elle a été cette fois-ci de plus de 39 % au premier tour. La lassitude n'explique donc pas tout.

À mon sens, on assiste à une mutation profonde de la signification même de l'acte électoral. Le citoyen y voit beaucoup moins qu'autrefois un acte de souveraineté, presque religieux, une obligation morale et politique. L'idée de "devoir" électoral, essentiel dans la mythologie républicaine, s'efface et perd sa dimension éthique.

Désormais, la perspective est différente : c'est celle de l'électeur-client, qui ne va voter que lorsqu'il a l'impression que le vote sera utile ou intéressant pour lui personnellement, autrement dit quand il estime que l'enjeu n'est pas seulement politique, mais qu'il aura pour lui un impact personnel. En revanche, quand l'enjeu ne lui paraît pas suffisant, il ne voit pas l'intérêt d'aller aux urnes. L'acte électoral tend à devenir un autre moyen de faire ses courses. En fin de compte la démocratie a changé de visage. La démocratie religieuse que dénonçait Maurras a vécu, on est maintenant passé à l'ère de la démocratie supermarché...

C'est selon moi la façon la plus plausible d'expliquer cette succession contradictoire de forte participation puis d'abstention historique : les Français ont compris que sous la V^e République, espèce de monarchie républicaine, le moment vraiment fondamental de la vie politique, c'est l'élection du chef de l'État. Une fois celle-ci passée, les autres sont secondaires...

Quant aux exceptions, elles confirment la règle. On songe par exemple à la participation importante lors du référendum de 2005 sur la constitution européenne. Les Français avaient alors pris conscience de l'importance de la chose, l'Europe qu'on leur propo-

sait risquant d'avoir pour eux des conséquences pénibles. En 2000, par contre, au référendum sur le quinquennat, les Français ne voyaient pas quel était l'intérêt pour eux de la question posée, et ils se sont abstenus massivement.

Le citoyen ne se conçoit plus comme le membre d'un corps souverain, mais comme un individu qui fait son marché politique en fonction de ses intérêts personnels.

Chambre d'enregistrement

A.F. 2000 - Ne faut-il pas aussi constater que les Français, aux dernières législatives, n'avaient pas un choix très attirant ?

F.R. - En effet l'"offre politique" était réduite, car s'il y avait beaucoup de candidats, très peu avaient des chances de l'emporter. L'offre véritable était ainsi restreinte à deux ou trois partis. Le



L'Assemblée nationale

Front national est passé de 10 % à la présidentielle à 5 % aux législatives. Inversement le Parti communiste, après un score déplorable à l'élection présidentielle (où Marie-George Buffet a recueilli moins de 2 % des voix), a obtenu aux législatives des résultats nettement moins médiocres, dus à la possibilité de faire élire des députés grâce à un enracinement ancien dans certaines circonscriptions.

A.F. 2000 - Certains électeurs ne se sont-ils pas dit qu'après tout le parlement français ne sert à rien puisque 80 % des grandes décisions sont prises par le parlement... européen ?

F.R. - Certains l'ont sans doute pensé, mais je crois que la plupart se sont dit surtout que le Parlement n'est au fond qu'une sorte de chambre d'enregistrement des volontés des décideurs réels que sont le président et le gouvernement. D'où la faible utilité de leur vote.

A.F. 2000 - Faut-il voir dans cette forte poussée des votes en faveur du nouveau président, M Sarkozy, une manifestation d'un certain bonapartisme ? Faudrait-il en déduire que les Français se détacheraient du régime des partis ?

F.R. - Bien des choses rappellent en effet les débuts du Second Empire. On assiste à un dépassement des partis politiques, avec un pouvoir qui s'incarne dans des individualités fortes et qui débordent complètement leur parti, tant au moment de l'élection elle-même qu'ensuite, M. Sarkozy ayant choisi ses ministres bien au-delà de l'UMP. (Au point que Patrick Devedjan a pu avoir un bon mot : « L'ouverture de M. Sarkozy devrait être considérable, y compris jusque chez les sarkozystes »...)

Ce dépassement des partis par une personnalisation extrême du jeu politique n'est pas une première, on a connu cela avec De Gaulle... Ceci dit, les partis semblent aujourd'hui rester sur le carreau, et tous vont être obligés de se remodeler, à gauche comme à droite. C'est vrai évidemment pour le Parti socialiste, mais même l'UMP va devoir tenir compte de

la nouvelle donne, peut-être pour devenir un parti à l'américaine ou à l'anglaise où, derrière la façade du parti, coexistent des courants, des tendances, des sensibilités assez diversifiées.

Certes les partis existeront toujours ; ils sont une structure inhérente au régime électif. Ils ne disparaîtront donc pas, mais ils prendront vraisemblablement de nouvelles formes.

Une dose de proportionnelle ?

A.F. 2000 - Cette "chambre introuvable" ne nous semble guère représenter le pays dans toute sa réalité. Des améliorations sont-elles possibles ?

F.R. - Bien sûr, cette chambre ne "représente" pas le pays. Elle bénéficie du mécanisme du scrutin majoritaire qui fait qu'une "vague", comme celle qui vient d'avoir lieu, entraîne un effet de démultiplication de la majorité. Ce qui signifie qu'un parti qui n'est que légèrement majoritaire en voix sera très largement majoritaire en sièges. Un des moyens de compenser cette anomalie serait d'arriver à un autre mode de scrutin, en fait d'instaurer un scrutin proportionnel.



La monarchie pour représenter le pays réel

Le fondement de toute action politique, notamment lorsqu'elle vise au renversement des institutions en place, se doit nécessairement de présenter un contre-projet concret au système dont les paradigmes sont actuellement dominants. Les royalistes ne font pas exception à la règle (hormis peut-être quelques roya-

Rendre la parole au peuple : tel était le projet rassembleur de feu le comte de Paris, exprimé dès 1948.

listes de salon qui ne sortent leur fleur de lys que pour les rallyes mondains de Versailles ou de Paris). Feu le comte de Paris (1908-1999), héritier des rois de France, a proposé ce projet en 1948 : une « esquisse d'une constitution monarchique et démocratique » qui a été rapportée et commentée par Xavier Walter dans son ouvrage *Un roi pour la France* *.

Il s'agit d'un projet rassembleur et fédérateur, loin d'une quelconque idéologie revancharde que l'on trouve parfois dans nos milieux : « le Prince désavoue ceux qui rêvent d'une "revanche" monarchiste [...] la monarchie restaurée sera "une union salvatrice entre la nation et la famille royale" ».

Le projet du comte de Paris ne s'inscrit pas dans une haine farouche et idéologique de la démocratie : ce qu'il dénonce, c'est la démocratie républicaine qui « manque du ressort sain qu'est le dialogue ». Il s'explique ainsi : « Le dialogue est le contraire de la polémique ; [...] qu'on rassemble les peuples pour quelque chose et non contre quelqu'un, il faut leur proposer des buts, non des cibles. » Ce qui est ici dénoncé est le régime des partis, des factions, qui dressent par idéologie les Français les uns contre les autres au lieu de les rassembler autour de l'aventure commune qu'est la France. À cette démocratie républicaine s'oppose « l'exemple des monarches qui, pendant un millénaire, apprirent aux Français à se rassembler et à s'aimer ».

Le Prince veut rendre au peuple français la parole, parole jusqu'à présent confisquée par les partis et donc déformée : « La volonté du pays n'est pas ce que disent les urnes, ni les partis, originellement voués à être les porte-parole de la nation, mais vite perdus par leurs intérêts. » Et d'ajouter : « Le pays sait ce qu'il veut, encore faut-il que le message qu'il adresse aux dirigeants ne soit pas caricaturé et faussé par un interprète partisan. »

C'est bel et bien au régime des partis que le comte de Paris s'attaque de front ! Les partis, machines idéologiques et partisans, ne peuvent pas représenter des

intérêts concrets et réels, c'est-à-dire en contact direct avec les préoccupations et les aspirations de la nation. Il faut donc, pour l'héritier des rois de France, rendre possible la représentation de ces intérêts concrets ; c'est ainsi qu'il propose « d'élargir la représentation populaire ». Il s'agit de briser le monopole de l'Assemblée législative (néanmoins maintenue dans ce projet de constitution) en matière de représentation nationale ; en plus de l'Assemblée élue, la nation disposerait de trois autres organes représentatifs : les délégués du peuple, le Grand Conseil et le roi.

Délégués du peuple

Le projet constitutionnel dispose que « les délégués du peuple sont élus au suffrage universel [...] au scrutin majoritaire uninominal à un tour ». Chaque délégué étant élu sur une petite circonscription, il est en contact direct avec les intérêts locaux et concrets des citoyens qu'il représente. Tout risque de voir des partis se former parmi les délégués du peuple est brisé par l'impossibilité qui leur est faite de se réunir en assemblée : ainsi ne peuvent-ils pas se constituer en groupes politiques et ne représentent-ils pas les intérêts de partis mais uniquement ceux des citoyens qui les ont élus.

La fonction des délégués du peuple est ainsi primordiale dans ce nouveau système. Là est l'innovation majeure du comte de Paris : tout d'abord, dans le cas où le gouvernement du roi serait censuré par l'Assemblée nationale, cette dernière serait dissoute si les délégués du peuple apportaient leur soutien au gouvernement. De même, si le Grand Conseil en décide ainsi et que le roi ne s'y oppose pas, une loi votée par l'Assemblée peut être soumise « au référendum des délégués du peuple ».

Le projet casse ainsi la fiction idéologique selon laquelle l'Assemblée législative est la nation et se substitue à elle selon la mystique républicaine : l'Assemblée peut désormais être dissoute si les intérêts qu'elle défend sont contraires aux aspirations de la nation, les délégués du peuple peuvent aussi se substituer à elle par le référendum. Il y a, ainsi, un retournement paradigmatique impressionnant, orienté vers le réel et la représentation d'intérêts concrets contre les dérives du système partisan.

La mission des délégués du peuple ne s'arrête pas ici : « Les délégués du peuple, expliquait le comte de Paris, auraient pour triple mission d'informer les pouvoirs publics des critiques et des volontés réelles de l'ensemble des citoyens, d'examiner les questions qui seraient

par **Stéphane PIOLENC**

soumises à leur appréciation et de sensibiliser les citoyens aux affaires publiques [...] Un débat permanent naîtrait de façon spontanée, et les consultations régulières des délégués du peuple susciteraient entre le pouvoir politique et la population un échange constant d'idées et de propositions [...] Pour éviter tout risque de sclérose, le mandat des délégués ne sera pas renouvelable. »



Henri VI, comte de Paris
1908-1999

L'on dispose ici d'éléments concrets de réponse à ceux qui, ignorants des traditions de la monarchie française, imaginent que la restauration de la royauté signifierait la fin de l'action civique des citoyens : bien au contraire, il s'agit ici de rendre la parole à la nation française, parole qui est, en république, confisquée par les partis politiques.

Grand Conseil

Le deuxième organe imaginé par le comte de Paris était le Grand Conseil, « composé de trente membres environ [...] désignés, partie par le roi, partie par les délégués du peuple et l'Assemblée, partie par les grands corps de la nation ». Leur tâche peut être résumée comme la mission de garantir une cohérence et une recherche du long terme dans la politique de l'État. Le Grand Conseil, en effet, est l'organe qui saisira les délégués du peuple s'il n'approuve pas la démission du président du Conseil (c'était le titre que portait le Premier ministre sous la IV^e République) en cas de mise en minorité de ce dernier sur la question de confiance posée à l'Assemblée, procédure pouvant aboutir à la dissolution de celle-ci.

Le Grand Conseil est l'exact pendant des délégués du peuple : alors que ces derniers sont placés près du peuple, le Grand Conseil est placé près de l'État. Il est un organisme « qui, par sa structure et sa composition [est] l'interprète autorisé, indiscutable des intérêts permanents du pays ». Ce Grand Conseil est en quelque sorte le "conseil des sages" de la

République. Il est composé de hautes personnalités : anciens dignitaires et fonctionnaires, anciens membres des assemblées, magistrats anciens ou actuels, membres de l'Armée, de la Marine, des clergés des cultes reconnus... Ces membres sont inamovibles.

Le Grand Conseil a l'initiative de la saisine des délégués du peuple lorsqu'il s'agit d'approuver ou non la mise en minorité du gouvernement ou d'accepter ou refuser une loi votée par l'Assemblée. Sa mission est donc de défendre les intérêts fondamentaux du pays contre les humeurs de l'Assemblée composée de partis.

Le roi

En conclusion du projet, il y a le roi qui « symbolise la patrie dans sa permanence et sa durée, il est, à ce titre [...] l'arbitre, le justicier ainsi que le fondement de l'autorité et du pouvoir ». La légitimité du monarque est historique : elle est issue de la tradition dynastique ontologiquement mêlée à l'histoire de la nation française.

Les pouvoirs du roi sont limités : il intervient essentiellement en cas de conflits ou de blocage dans les institutions. Le comte de Paris justifie cette position : « Si certains [...] critiquent l'insuffisance de ses pouvoirs politiques, qu'ils n'oublient pas ceci : la dynastie a le temps pour elle et le monarque, s'il veut être l'arbitre en même temps que le garant des libertés, ne peut pas gouverner. » Le concept est ainsi clair et pertinent : le roi n'est pas un Führer ni un Duce, il est le lien entre le passé, le présent et le futur, il inscrit l'action politique dans la stabilité et le long terme mais il ne se mêle pas ou peu des affaires internes car cela impliquerait nécessairement pour le roi de prendre parti alors qu'il ne doit être que le fédérateur des Français dans l'aventure commune qu'est la France.

En conséquence, le roi est indépendant des partis : « Indépendant des clans, le roi se tient en dehors d'eux, les arbitre et ne prend jamais part aux luttes qui dressent les citoyens les uns contre les autres. » Et c'est bien cela le rôle essentiel du roi. Quand bien même les fonctions que lui attribue ou la constitution ou la coutume lui permettraient de nommer le gouvernement ou de s'opposer à tel ou tel organe, la mission première du roi est d'être le roi de tous les Français qui, en lui, voient le représentant de la nation, représentant historique et mystique. Représentant car héritier d'une dynastie intrinsèquement liée à l'histoire de la patrie.

C'est ainsi que le roi ne peut et ne doit appartenir au camp des contre-révolutionnaires, avec lesquels feu le comte de Paris marquait ses distances. Devant être

le souverain de tous, il ne peut appartenir à un camp. Le roi n'est ni de droite ni de gauche, ni libéral ni socialiste, ni réactionnaire ni progressiste : le roi est le roi. Il est, cela suffit, c'est tout ce que la nation lui demande.

Le pouvoir du cœur

L'on pourrait trouver des insuffisances à ce projet : le maintien d'une assemblée législative centralisée, alors que les maurrassiens souhaiteraient sa disparition au profit d'assemblées locales ou corporatistes, ou encore l'absence de rejet explicite de l'héritage révolutionnaire... Pourtant, n'oublions pas que la monarchie s'inscrit dans le long terme, elle est « la négation du césarisme », populisme éphémère et fondé sur les pulsions de la table rase. Le projet du Prince rendait la parole au pays réel et anéantissait le monopole des machines idéologiques que sont les partis.

En ce sens, cette monarchie nous semble souhaitable, même si elle ne nous semble pas aller assez loin : nul n'a pu prétendre que la monarchie serait le remède miracle qui ranimerait le spirituel dans l'esprit des Français, en finirait avec le cosmopolitisme ou l'immigration, rétablirait le patriotisme, restaurerait l'ordre... Nous ne sommes pas des charlatans qui promettons demain le paradis terrestre. L'expérience tirée de l'histoire nous permet simplement d'affirmer que la monarchie traditionnelle, qui donne la parole au pays réel, est l'outil le plus pertinent pour combattre les idéologies nihilistes, car le peuple, lorsqu'il est libre, sait se défendre. Le roi n'est alors que le rassembleur des Français et l'incarnation de la France dans le cœur des citoyens.

La contre-révolution est un travail de longue haleine, la monarchie seule nous permettra de le mener efficacement car la république est le terrain des idéologies alors que le roi est le socle du concret et du réel. « Après deux siècles de délires dialectiques, de haines mutuelles, la France peut-elle redécouvrir le pouvoir du cœur ? » demande Xavier Walter. « C'est à cela que le comte de Paris convie ses compatriotes. Le roi est amour. » Et si la monarchie, se faisant aimer des Français, était le prélude nécessaire à un regain de l'amour des Français pour la France et, au final, pour eux-mêmes ? La république, fondée sur la haine du passé, guidée par la monologie idéologique des partis, ne peut conduire qu'à une longue chute nihiliste là où la monarchie, s'incarnant dans une histoire et un héritage, conduit nécessairement à les aimer.

Si le retour de la monarchie ne serait pas suffisant à lui seul, si le retour du roi ne signifierait pas la fin du combat nationaliste et contre-révolutionnaire, il apparaît cependant indispensable... pour que vive la France !

* Xavier Walter : *Un roi pour la France. François-Xavier de Guibert, juin 2002, 989 p., 45 euros.*

Deux nouveaux livres sur Napoléon

Si le Premier Empire continue à donner lieu à des ouvrages relativement nombreux, la plupart d'entre eux n'apportent guère de faits nouveaux, ni de perspectives nouvelles. Il en est deux cependant, parus récemment, qui présentent un vif intérêt.

Crédit public et force militaire

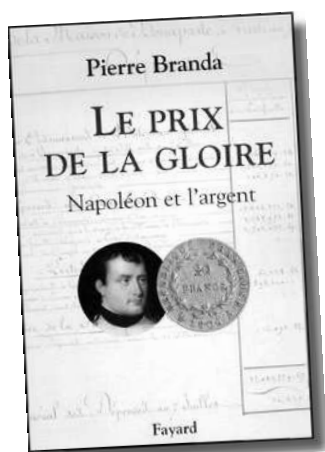
Le premier est celui de M. Pierre Branda, intitulé *Le prix de la gloire, Napoléon et l'argent* (1). Rigoureusement fondé sur les documents, il traite le sujet de-

Ce sont les Bourbons qui acquittèrent le prix de la gloire napoléonienne.

puis l'enfance du personnage jusqu'à sa captivité à Sainte-Hélène. M. Branda a pu établir le budget du jeune officier à Valence, en 1785, et montrer que celui-ci, avec 1 120 livres de revenus, et payant une pension complète à l'hôtel des Trois Pigeons, disposait de 424 livres d'argent de poche pour s'acheter des livres. Il était d'ailleurs issu d'une famille dont « l'indigence était plus calculée que réelle ».

L'auteur établit comment devenu général, Bonaparte réussit à financer les campagnes d'Italie du Nord (pays riche) et d'Égypte (pays pauvre). Comment il eut, après le Dix-Huit Brumaire, l'immense mérite de choisir des ministres compétents, issus de l'administration de l'Ancien Régime. Ainsi Martin-Michel Gaudin, qui était entré dans l'administration des finances à l'âge de dix-sept ans à peine. Ainsi Nicolas-François Mollien qui avait, à l'âge de vingt ans, intégré les bureaux de la Ferme Générale, puis le secteur privé, et fait un séjour en Angleterre. Ce fut lui qui introduisit dans son ministère la comptabilité "en partie double", directement issue de celle des commerçants.

Ce fut grâce à ces deux hommes, principalement, que put être opéré le redressement financier de la France au temps du Consulat et que purent être mises en place les trois "masses de granit", le Trésor public, la Banque de France, le Franc germinal. On imposa, « pour faire prévaloir le bien public » un cautionnement en argent à de nombreux fonctionnaires, depuis le simple comptable jusqu'au directeur d'administration. Le juste rapport entre les deux métaux, l'or et l'argent (= 15,5 pour un) établi par Calonne, ministre de Louis XVI, fut consacré par la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803) et fut maintenu officiellement jusqu'en 1928.



La préoccupation constante de Napoléon fut « de financer les guerres sans augmenter inconsiderablement la pression fiscale ». Mais, note M. Branda, même à l'apogée de son pouvoir politique et militaire, l'empereur « resta impuissant face aux forces de l'argent ». Avant le Blocus Continental, la Grande-Bretagne avait envoyé de larges fonds aux gouvernements espagnols et portugais, mais la majeure partie du financement de la coalition de 1813 se fit à crédit et par une aide substantielle en

par **René PILLORGET**

nature. « La guerre entre la France et l'Angleterre devenait moins une lutte glorieuse qu'un débat entre le crédit public et la force militaire ». Mollien écrit dans ses Mémoires : « L'Angleterre faisait la guerre des temps modernes, Napoléon celle des temps anciens. Il est des temps et des cas où l'anachronisme est mortel. »

La conclusion du livre de M. Branda apparaît particulièrement intéressante. Ce que la France dut payer aux vainqueurs après Waterloo apparaît « tout à fait comparable à ce qu'elle dut verser après 1871 » et même à ce que l'Allemagne dut acquitter en vertu du traité de Versailles. Mais n'oublions pas que « la campagne de Belgique en 1815 fut de très courte durée, alors que la guerre de 1870 dura plusieurs mois et que le premier conflit mondial ensanguina l'Europe quatre années durant. De ce fait les Cent Jours de Napoléon peuvent être considérés comme les plus chers de l'histoire de France, puisque pour une période aussi courte, les conséquences financières furent parmi les plus sévères qu'ait eu à connaître un pays ». Cependant le ressentiment des Français à l'égard de cette contribution de guerre ne fut pas aussi vif que celui des Allemands après 1918.

La sage politique financière de la Restauration, fondée sur des emprunts massifs, à partir de 1816, a « étalé le coût de la défaite sur plusieurs décennies, ce qui a évité aux Français de connaître une trop forte récession économique ». Si la Restauration avait usé d'une politique purement fiscale pour payer des dettes dont elle n'était

nullement responsable, « le revenu national aurait pu connaître un déclin de l'ordre de 19 à 20 % ; les conséquences d'un tel recul économique auraient sûrement été à l'origine d'une profonde déstabilisation du pays. Le pire avait sans doute été évité ». « Le prix de la gloire napoléonienne fut acquitté par la seconde Restauration sans crise économique majeure ».

La culture moderne de la défaite

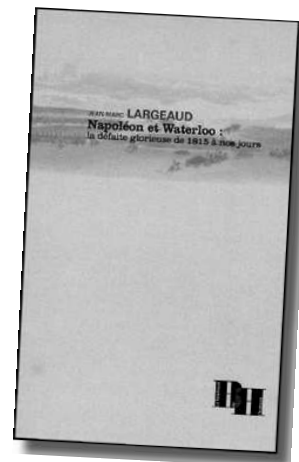
Autre livre de valeur paru récemment, celui de M. Jean-Marc Largeaud sur *Napoléon et Waterloo : La défaite glorieuse de 1815 à nos jours* (2).

Sans entrer dans le détail, M. Largeaud rappelle l'essentiel des faits, qu'il accompagne d'une carte de 1816, montrant la position des troupes anglaises en fin de matinée et l'arrivée des Prussiens vers 14 heures. Il souligne le courage des soldats français souvent au-dessus de tout éloge, malgré la supériorité de l'ennemi ou les fautes tactiques du commandement; Dès l'entrée en campagne Napoléon avait proclamé qu'il fallait « vaincre ou mourir ». Mais M. Largeaud a surtout recherché ce que fut, de 1815 à nos jours « l'écho du bruit de la chute de Napoléon » ; comment cette défaite fut évoquée non seulement par les écrivains, (Chateaubriand, Stendhal, Vigny, Hugo), mais aussi par des peintres à vrai dire médiocres. Comment elle fut utilisée comme argument politique, anti-bonapartiste, et même anti-sémite (à cause d'une spéculation prêtée aux Rothschild).

Les combattants français ayant été héroïques, on assiste

ainsi à « la naissance de la première culture moderne de la défaite ». M. Largeaud souligne l'art de la formule du général Cambronne « La Garde meurt et ne se rend pas » et présente un beau portrait du général Drouot, « héros chrétien » exalté par Lacordaire.

Les meilleures pages de son livre concernent une affaire diplomatique : « le magnifique torpillage » par la France, mais aussi par les Allemands et les Belges, de la commémoration, due à une « initiative de la per-



fide Albion », du 150^e anniversaire de la bataille, en 1965. Il était en effet inadmissible pour le président de la République française, l'homme du 18 juin 1940, d'avoir à participer à l'évocation du 18 juin 1815. De Gaulle estimait « qu'il s'en est fallu de peu, en dépit de tout, que les Français gagnent la bataille ». Mais comme beaucoup d'autres militaires et historiens, il le faisait sans se demander ce qui serait arrivé par la suite. Sans doute, la guerre aurait-elle continué, la même qui durait depuis 1792, et sans doute avec des conséquences pires encore que celles de Waterloo.

(1) Pierre Branda : *Le prix de la gloire. Napoléon et l'argent*. Paris, Éd. Fayard, 2007, 28 euros.

(2) Jean-Marc Largeaud : *Napoléon et Waterloo, la défaite glorieuse de 1815 à nos jours*. Paris, La Boutique de l'Histoire, 2006, 35 euros.

Une critique énamourée de Gérard de Nerval

Dans son *Voyage en Orient*, Nerval aura trouvé plus d'un siècle après qu'il ait eu lieu, en Alice Machado, une Béatrice savante et inspirée. Elle le guide, elle élucide toutes les difficultés qu'il rencontra et elle accompagne dans tous les épisodes le lecteur amateur de poésie et de vérité.

« ... Ressouder le présent délabré, appauvri, au passé riche, frais et jeune. »

Orphelin de mère à deux ans, Nerval portera ce deuil toute sa vie. Face à un réel de tristesse et de ruines, il reconstruit par le rêve le bonheur et la beauté du paradis perdu. Il voit en effet l'Égypte de 1843 comme « vaste tombeau » où « la pierre croule, où le bois pourrit » et où « il semble qu'on voyage en rêve dans une cité du passé habitée par des fantômes qui la peuplent sans l'animer ». En conséquence, « Je retrouverai à l'Opéra le Caire

véritable, l'Égypte immaculée, l'Orient qui m'échappe, et qui t'a souri d'un rayon de ses yeux divins... », écrira-t-il à son ami Théophile Gautier.

L'énigme du mariage druze

Alice Machado signale l'itinéraire de sa recherche quand elle écrit « c'est cette quête d'hier sous aujourd'hui, du rêve dans la réalité, qui marque tout le voyage de Nerval », « ce n'est qu'à travers la femme que Nerval pourra atteindre cette unité perdue, ce monde d'avant la chute ». Elle ajoute : « On connaît [...] chez Nerval l'obsession de sa mère perdue [...] Ainsi nous pourrions constater que le thème de la mère-épouse traverse l'ensemble de l'œuvre de Nerval [...] cette incessante

quête du passé, du retour aux sources, rejoint la quête de l'Éternel féminin d'une Grande Déesse épouse et Mère. »

À Beyrouth, Nerval fait la connaissance d'un cheik druze. Les Druzes ne se marient jamais en dehors de leur ethnie. Nerval demande la main de Saléma, la fille du cheik. Ce projet est accepté parce que Nerval et les Druzes sont affiliés à une même société secrète. Mais cette union ne se fait pas : Nerval y renonce, sans doute victime de sa mauvaise étoile. Mais « le Ténébreux, le Veuf, l'Inconsolé... » trouvera une consolation sublime et surnaturelle dans le beau poème d'Alice Machado :

*Je ne veux de toi qu'un signe
Pour accourir vers ta voie
Je serai ton unique Aurélia
[...] Alors vêtu de ton costume de prince
Tu avanceras vers moi,*

*Dans le doré de mes yeux tu retrouveras
L'unique, la seule
ton amour Aurélia
sous les traits immortels
de la Reine [de Saba.*

PERCEVAL

* Alice Machado : *Figures féminines dans le Voyage en Orient de Gérard de Nerval*. Éd. Fernand Lanore, 157 p., 15 euros.

* Le Mercure Galant de novembre 1700 signale que le sieur Nasrallah Gilda, natif de la ville de Damas ayant fait présent au Roy de trois beaux manuscrits arabes [...] a cru qu'il était nécessaire de donner une idée de ce qu'ils contiennent. [...] Ces trois manuscrits renferment une religion, des lois, des statuts, dont on n'avait pas entendu parler jusqu'à présent. C'est la religion des Druzes qui habitent aux environs du Mont Liban.



LES FILMS DE JUIN

● 13 m² – *Nid de guêpes !* Parce qu'ils préfèrent prendre l'argent là où il se trouve plutôt que de transpirer 35 heures pour un salaire de misère, trois petites "cailleras" – José, Barthélemy Grossmann, Farouk, Lucien Jean-Baptiste (le seul ayant un emploi) et Réza, Youssef Hajdi – de banlieue parisienne, en l'occurrence du côté de Bagnolet, vivotent de petits trafics, braquent un fourgon blindé. L'attaque laisse sur le carreau l'un des convoyeurs qui n'est autre que le frère de la petite amie de José. Avec leur butin, pour se faire oublier, les trois "jeunes" se planquent dans un local de... 13 m², qui sent l'urine, la moisissure, voire la couche garnie.

Enfermés, ne pouvant sortir sans se faire repérer, ils vivent une situation oppressante. Trois caractères et un contexte qui engendrent des conflits. Entre deux parties de bataille, ils rigolent ou se bouffent le nez. Étouffant dans leur repaire, ils sortent jusqu'au resto du coin et règlent la note avec l'argent volé, ce qui, on le suppose, leur sera fatal. Autour d'eux l'étau de la police se resserme... Malgré quelques maladresses, Barthélemy Grossmann (scénariste, producteur, acteur, réalisateur) signe un drame social "policière" original dans ses prises de vues, et un constat amer de notre société et du malaise de ces "jeunes" sans repères ni conscience.

● SHREK LE TROISIÈME – Le géant vert, le retour ! Pour la troisième fois, Shrek, l'ogre vert, et sa princesse et épouse Fiona, sans oublier tous les personnages (le Chat botté, l'Âne, Cendrillon, Blanche-Neige...) détournés des contes de fées que l'on a pu voir dans les deux précédents épisodes, sont de retour dans le royaume de Fort Fort Lointain qui se cherche un nouveau roi. Un poste et des fonctions qui pendent au nez d'un Shrek pas très chaud pour prendre la place... Les gags sont au programme de ce troisième opus réalisé par Chris Miller et Raman Hui.

● FAUSSAIRE – Scandale à la une ! En 1971, Clifford Irving, Richard Gere, journaliste-écrivain, devint l'homme le plus célèbre de son temps : cette année-là, il avait écrit un livre, un best-seller que tous les éditeurs s'arrachaient. Le livre en question rassemblait les confidences d'un "intouchable", le multimilliardaire et légendaire Howard Hughes. Seul problème : il n'avait jamais rencontré Hughes et avait tout inventé. Un mensonge, un canular, une arnaque littéraire authentique qui lui causera du souci, magnifiquement mis en scène par Lasse Hallström.

Alain WAELKENS

ALBERTO GIACOMETTI Un artiste "étranger au monde"

Il arrive à Paris à vingt et un ans de son Tessin natal, et entre dans l'atelier de Bourdelle. Fils d'un peintre réputé, lui-même sculpteur et peintre, ce chat maigre d'Alberto exposera, dès 1925, au Salon des Tuileries puis, en 1927, s'installera dans un appartement-atelier du XIV^e siècle qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1966. L'endroit est spartiate, exigü. Y vivent l'artiste, sa femme Annette, ainsi que son frère Diego, les deux modèles préférés.

Le quartier, jusque dans les années 50, est modeste, avec ses petits immeubles de trois à quatre étages, ses bistrotts accueillants, les petits commerçants encore à chaque coin de rue. La vie moderne n'y a pas encore bruyamment pénétré. Tout reste à la mesure de l'homme. Giacometti a peu de besoins, mais celui d'un territoire simple et stable, aussi d'amis tout proches : André Breton, Jacques Prévert, Jean Genêt, le mauvais garçon, Michel Leiris... parfois Sartre et "Sim. de Beauv...", c'est l'époque.

À longueur de jour et de nuit, il dessine et sculpte dans le petit atelier-refuge, obsédé par la complexité de la vie, tout entière concentrée dans le regard du modèle. « Seul compte pour moi, écrit-il, le regard qui est la vie... » et plus loin, il se lamente « le plus difficile, c'est de copier ce qu'on voit... »(1)

La Galerie Patrice Trigano s'était donnée pour mission, dans une exposition hélas achevée depuis le 2 juin, de faire connaître, à côté de l'œuvre du sculpteur évidemment présente, celle du dessinateur au crayon, au stylo bille, au pinceau... Ainsi cette *Tête d'homme de face* sur une nappe en papier (sic) de 1960, ou *La mère de l'artiste* 1963, au stylo bille bleu sur papier. Dans cette gamme, une *Tête noire*, huile sur toile (en réalité Diego) est absolument typique de sa quête : rechercher l'infini dans l'œil de l'homme; œuvre acquise directement, de l'artiste par M. et M^{me} Maeght en 1962. Il dessine aussi et sculpte inlassablement ces sculptures "fil de fer" devenues si fameuses qu'on les reconnaît au premier regard.

L'écrivain Tahar Ben Jelloun avoue (2) qu'il est parfois hanté par la présence invisible de ces créations filiformes qui semblent avoir trouvé - au Maroc - leur lieu idéal : « Il existe dans la Médina de Fès une rue si étroite qu'on l'appelle

"la rue d'un seul".... en observant les statues de Giacometti, j'ai su qu'elles ont été faites, minces et longues, pour trouver cette rue et même s'y croiser sans peine. » Mais oui, voici le chien efflanqué et à sa suite *L'homme qui marche* et *L'homme qui pointe* (1951).



L'homme qui marche

Étaient aussi exposés les deux bustes de Diego, l'un de 1954 en bronze, cachet de la fonderie Susse, et celui de 1965, *New York II*, en bronze à patine brune avec réhauts verts et mordorés, de la même fonderie ; aussi beau de profil que de face.

« Je regarde et tout me dépasse, le pied d'une chaise » (3).

Monique BEAUMONT

(1) A. Giacometti, *Écrits* (Éd. Hartmann 1990).

(2) Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts 75006 Paris.

(3) Tahar Ben Jelloun, Giacometti, la rue d'un seul (Éd. Gallimard).

La bataille du rail

Dans son dernier roman, Frédéric H. Fajardie nous entraîne en mars 1938 dans une Europe en proie à la montée des totalitarismes et à l'affrontement des idéologies. En France, la chambre du Front populaire vient de nommer pour la seconde fois le socialiste Léon Blum à la tête

soudre les morts violentes de cheminots syndiqués qui s'accumulent ? Les militants fascistes parviendront-ils à stopper le soutien du Front populaire aux dernières forces républicaines espagnoles ? C'est là toute l'intrigue de ce roman noir historique qui ne cède ni au manichéisme, ni aux caricatures idéologiques du genre. On peut même dire que l'auteur dresse des portraits psychologiques des militants fascistes criants de vérité.

Frédéric H. Fajardie fait revivre les affrontements politiques de la fin de la III^e République.

du gouvernement. Marx Dormoy est ministre de l'Intérieur. Ces derniers décident l'envoi clandestin d'armes et de munitions aux républicains espagnols. Autour de ces "trains spéciaux" vont s'opposer policiers et cheminots d'un côté, cagouleurs et agents italiens de l'autre. Les cadavres ne manqueront pas.

Avec son talent et son intelligence habituels, Frédéric H. Fajardie prend garde de ne pas mélanges les cagouleurs, alliés à des puissances étrangères, avec l'Action française dont ils sont souvent issus. Il faut même se rappeler que l'appellation de "cagouleurs" a été forgée par Maurice Pujo pour qualifier ces dissidents.

Cagoule contre cheminots

Comment l'incorruptible commissaire de la Sûreté nationale Henri Perlbag, ancien combattant de Verdun, parviendra-t-il à ré-



Avec *Tu ressembles à ma mort*, Frédéric H. Fajardie nous prouve une nouvelle fois – après *Quadriga* sur l'affaire Philippe Daudet ou *Un pont sur la Loire* sur la débâcle de juin 1940 – qu'il sait tirer de l'Histoire contemporaine des œuvres littéraires de qualité.

* Frédéric H. Fajardie : *Tu ressembles à ma mort*. Éditions des Équateurs, 224 pages, 17 euros.

LES AVENTURES D'UN ÉPOUVANTAIL

■ La dessinatrice pleine de talent, Françoise Pichard, plus connue sous le nom de Chard, vient de sortir un petit album de dessins : *Brève histoire d'un épouvantail*. Sous sa plume alerte l'épouvantail se transforme en un pauvre franchouillard à qui il va arriver quelques aventures lorsqu'il va commettre l'imprudence de se

perdre dans certaines banlieues. Mais nous n'en dirons pas plus, laissant à chacun le soin de découvrir cette petite histoire.

Y.L.

* *Brève histoire d'un épouvantail*. Éditions de Paris, 13 rue Saint-Honoré, 78000 Versailles, 9 euros.



NOTRE JOURNAL VOUS INTÉRESSE ?

**Pour lui permettre de vivre,
abonnez-vous, faites des abonnés !**

Bulletin d'abonnement en page 14

L'impossible histoire des femmes

par
Anne BERNET

La prétention d'écrire l'histoire au féminin, sous prétexte que la place des femmes aurait été systématiquement occultée par des historiens mâles et misogynes, est devenue un cheval de bataille féministe, moins destiné à étudier le passé qu'à imposer au présent des changements radicaux. Ainsi, selon qu'ils sont hommes ou femmes, les chercheurs se retrouvent, de gré ou de force, embrigadés dans une guerre des sexes dont la vérité historique pourrait, si l'on n'y prenait garde, se retrouver la première victime.

Rêves de tous les temps

Comme son nom l'indique, la loi salique relevait du droit des Francs saliens ; de là à conclure que les compatriotes de Clovis tenaient les femmes dans un mépris spécial, il n'y aurait qu'un pas. Roger-Xavier Lantéri, auteur d'un ouvrage assez unique en son genre, *Les Mérovingiennes*, réédité en collection de poche, démontre pourtant le contraire. S'il est parfois question de reines et princesses de la dynastie dans ces pages, c'est en réalité de leurs contemporaines de tous milieux et de toutes origines qu'il s'agit d'abord. À travers des témoignages d'époque, et quelques documents juridiques, se dessinent des destins contrastés.

Venance Fortunat y retrace, à la demande d'un jeune veuf poitevin, le souvenir d'une petite épousée de quinze ans, qui ne devait pas survivre à sa première grossesse, prétexte à évoquer fiançailles et vie conjugale ; des dames tement ou affranchissent ; des émancipées se débarrassent de leur mari, en divorçant ou en les supprimant.

Les rêves des jeunes filles de tous les temps se dessinent à travers des schémas romanesques qui font encore la fortune des cinéastes. Des schémas, qui selon Godefroy Kurth, grand pourfendeur des atteintes à l'honneur germanique, ne devaient pas être interprétés comme des faits historiques. Telle est aussi l'opinion de Lantéri, qui réfute donc, par exemple, la possibilité que les parents de Clotilde aient été assassinés, ou les conditions de la demande en mariage de Clovis. Ce sont des sujets dont les historiens ne finiront sans doute jamais de débattre. Reste un tableau très vivant d'une société où les femmes, en dépit des apparences, n'étaient ni brimées ni maltraitées. Tant s'en faut !

Des Francs à Henri IV

Au vrai, comme tous les spécialistes des lois fondamentales du royaume le savent, la loi salique est une interprétation tendancieuse et nécessaire d'une disposition législative franque excluant les filles, non de la succession paternelle, mais de certaines tenures militaires concédées par Rome afin d'être défendues par les armes et qui ne pouvaient donc revenir qu'à des hommes faits. L'étendre à la succession royale ne fut qu'une

commodité pour éviter le passage de la couronne, non aux princesses françaises, mais à leurs époux ou fils étrangers ; le but n'était pas de dépouiller les femmes, mais de protéger l'indépendance nationale. Souci du bien commun l'emportant sur le reste que l'on interprète aujourd'hui comme un intolérable machisme. Il est d'ailleurs intéressant de constater que cette disposition propre à la succession royale ne prit toute son extension qu'en 1791 où elle servit d'amorce à l'exclusion des femmes de la vie politique dans le régime républicain... Opportune récupération dont notre société paierait encore les conséquences par une exclusion prolongée du sexe faible des affaires de l'État et qui apparaîtrait au reste de l'Europe comme une exception française peu enviable.

Partant de cette constatation, et de l'absence d'ouvrages sérieux sur le sujet, Éliane Viennot s'est lancée dans une très longue recherche sur « **la France, les femmes et le pouvoir** ». Non sans mérite car il est rare de voir un universitaire se risquer hors de son domaine de recherches, surtout pour envisager d'un coup près d'un millénaire. Cela entraîne parfois des incompréhensions : ranger saint Ambroise, ce champion de la dignité féminine, dans le camp des misogynes, sur le même plan que l'aimable Tertullien, ou traiter du culte de sainte Marie-Madeleine à la lumière des apocryphes plutôt qu'à celle des textes canoniques, dans une optique très "code Da Vinci", agace. Cependant, dans cet énorme pavé, qui court des Francs à Henri IV, beaucoup d'idées fausses sont mises à mal, ce dont on ne saurait se plaindre.

Éliane Viennot rappelle à bon escient que la société française ancienne ne tint jamais les femmes pour quantité négligeable, qu'elles y occupèrent, des siècles durant, des places très éminentes qui les égalaient aux hommes, et que l'Église, loin de les persécuter, était leur alliée naturelle et puissante. Il est bon de s'en souvenir. Quant au tournant misogynne de la fin du Moyen Âge, il est l'œuvre non du clergé, mais de clercs, c'est-à-dire d'universitaires laïcs souvent mariés. Peut-être faut-il regretter que, dans ce souci constant de comprendre le rôle des femmes dans la vie politique, les circonstances de la mise en place de la loi salique, dans un contexte de sauvegarde de la nation face à l'étranger, finissent par disparaître. C'est le principal défaut de cet essai.

Loi salique

Il n'a pas échappé à l'universitaire britannique Ralph Giesey, auteur d'un ouvrage, paru peu après celui d'Éliane Viennot, dont elle déplorait précisément l'inexistence : le rôle méconnu de la loi salique. Démontrant, à partir des seuls documents d'époque, que la disposition, dénichée chez un ju-

risconsulte italien afin de permettre l'accession au trône des Valois, puis des Bourbons, au détriment des prétentions anglaises ou espagnoles, n'avait aucun caractère de misogynie, car les juristes royaux avaient en 1316 admis la possibilité pour les filles de succéder, Giesey conclut qu'il faut chercher d'autres causes à la législation.

Conforme à la vraie pensée salienne, la loi, en effet, eût fait le jeu du roi d'Angleterre, car, si elle excluait Isabelle de France de l'héritage de Philippe IV, elle préserverait les droits de son fils... Les députés révolutionnaires, en 1791, eux, ne comprirent pas qu'il s'agissait de préserver l'indépendance française, non de bafouer les droits des femmes, puisqu'ils ne songèrent pas à « **un pacte de nation** » qui eût écarté les princes espagnols de la succession au profit des Bourbon-Orléans. Pour eux, les descendants de Philippe V, en lignée masculine, n'étaient pas concernés. Étrange aveuglement !

Exclusion

Écartée la théorie d'une prétendue exclusion des femmes de la société au XIV^e siècle, il convient d'en rabattre des intolérables souffrances et humiliations prêtées à nos infortunées aïeules. Jacques Solé, qui s'est plongé dans les archives judiciaires de l'archevêché de Troyes au XVI^e siècle, en a tiré un intéressant essai.

Certes, et il ne l'ignore pas, ce type d'archives ne rend compte par définition que des cas problématiques qui ont fini devant les juges : femmes violées, battues, mal mariées, victimes d'agressions, séduites puis abandonnées par des

hommes qui leur promettaient le mariage, refusant l'époux que leurs parents leur destinaient, ou, au contraire, décidées à épouser celui qu'elles aiment, elles ne peuvent être représentatives de toutes celles qui menèrent, à la même époque, des vies heureuses, ou du moins paisibles. Reste qu'elles font preuve de détermination, d'intelligence, de compétences, de sens de l'ordre et de la justice, n'affectent jamais ce comportement de victimes résignées qu'on voudrait aujourd'hui leur assigner, et que les



juges ecclésiastiques, dans la plupart des cas, se rangent du côté de ces bourgeoises, de ces domestiques ou de ces paysannes champenoises. Ce qui ne manque pas d'intérêt car, comme le souligne l'auteur, les vrais clivages de l'époque ne sont pas affaire de sexe mais de naissance et de fortune.

Cela n'empêchait pas d'ailleurs un discours méprisant mis en scène par quelques cénacles lettrés et misogynes tenant la femme pour un être inférieur et répugnant. Ces écrivains, professeurs, rares ecclésiastiques, médecins, ennemis de ces « **hommes imparfaits** », possédaient-ils pour autant une véritable influence sur l'opinion ? On peut en douter.

Ce qui est sûr, c'est que les progrès de la médecine vont, à la

Renaissance, peu à peu battre en brèche l'idée fausse qu'une femme est un mâle raté, et conclure à son rôle propre et complémentaire. Véritable révolution dans les mœurs ? Pas autant que les spécialistes du XVII^e se plaisent à le dire, et qui augureraient de temps nouveaux et pré-révolutionnaires, oubliant au passage que la Révolution se fit d'abord contre les femmes...

Révolution ?

Il n'en demeure pas moins que le dernier ouvrage de Roger Duchêne, décédé l'an dernier, est un travail universitaire exemplaire, qui cerne tous les aspects de la personnalité, de la physiologie et des mentalités féminines du temps. Le rôle de l'Église, positif, y est intelligemment mis en lumière, avec la volonté de François de Sales, Pierre Fourier ou Angèle Merici de favoriser l'accession des filles au savoir. Pour quoi en faire ? Tout le problème est là. Grandes dames, et la famille de Sévigné, dont Duchêne était le spécialiste incontesté, fournit un parfait terrain d'exploration, ou humbles femmes, se côtoient dans ces pages pour peindre une vaste fresque d'une époque de continuité plus que de transition. Les Françaises de l'Ancien Régime, en dépit des difficultés en tous genres, furent souvent plus enviables que nombre de nos contemporaines en d'autres parties du monde...

* Roger-Xavier Lantéri : *Les Mérovingiennes*. Perrin-Tempus, 250 p., 8,50 euros (55,75F).

* Éliane Viennot : *La France, les femmes et le pouvoir*. Perrin, 765 p., 27 euros (177,10 F).

* Ralph Giesey : *Le rôle méconnu de la loi salique*. Les Belles Lettres, 400 p., 37 euros (242,70 F).

* Jacques Solé : *Être femme en 1500*. Perrin, 250 p., 19,66 euros (129 F).

* Roger Duchêne : *Être femme au temps de Louis XIV*. Perrin, 430 p., 23 euros (150,87 F).

LUS AUSSI

● Madeleine Foisil : FEMMES DE CARACTÈRE AU XVII^e SIÈCLE

Démonstration complémentaire, plus ciblée que celle de Duchêne puisqu'elle ne s'intéresse qu'à un petit groupe de femmes remarquables, cette galerie de portraits met en scène frondeuses et saintes, pécheresses et reines, intellectuelles et entrepreneuses. Toutes ces contemporaines de Louis XIII ont su ce qu'elles voulaient, et, en dépit des traverses de leurs existences, parfois douloureuses, elles l'ont obtenu. Personne n'en a été autrement surpris, preuve que leur détermination n'allait pas contre l'ordre des choses.

* Fallois, 235 p., 18 euros (118,07 F).

● Molière : L'ÉCOLE DES FEMMES

Charge contre les prétentions des femmes au savoir et à l'émancipation, ou, au contraire, dénonciation de l'arrogance masculine ?

Le débat n'a pas cessé depuis 1662 et finalement, importe peu en regard de ce chef d'œuvre majeur de notre littérature. Cette édition de poche destinée aux adolescents est accompagnée de dossiers et de jeux éducatifs.

* Garnier-Flammarion, étonnants classiques, 160 p., prix non communiqué.

● Suzanne Fiette : DE MÉMOIRES DE FEMMES

Appréhender l'histoire de France, de 1788 à 1914 à travers les mémorialistes féminins, l'idée en soi était bonne. Que l'auteur enseigne les lettres plutôt que l'histoire rend cependant son propos scabreux, en raison de quelques à-peu-près surprenants, tel un étrange résumé, constellé d'erreurs et de confusions primaires, des guerres de Vendée et de la chouannerie. Un index qui ne prend pas la peine d'identifier les porteuses d'un même nom, les référant toutes sous la même entrée, - c'est

le cas des dames de La Trémoille - achève de rendre l'utilisation de l'ouvrage pénible, même pour des lecteurs très familiers de l'époque et des documents cités.

* Perrin, 380 p., 22,50 euros (147,59 F).

● Martin van Creveld : LES FEMMES ET LA GUERRE

Le dire est politiquement incorrect : les femmes ne sont pas conçues pour le combat et leur entrée en force dans les armées de métier s'explique par l'absence de conflits majeurs ces dernières décennies. Partant de cette évidence, van Creveld, spécialiste d'histoire militaire, se livre à un tour d'horizon non exhaustif, critique et parfois désopilant du mythe, fantasme masculin par excellence, et de la réalité, moins glorieuse, de la guerrière à travers les siècles. Féministes s'abstenir !

* Le Rocher, 300 p., 21 euros (137,75 F).

Pour nos mots, ce peuple de France

Le peuple de France, ce n'est pas seulement une multitude de contribuables et d'électeurs, également courtisés par le pouvoir politique en ses mobilisations printanières. Nous ne cessons de ressentir près de nous, au détour d'un champ, du coin d'une rue, des présences fraternelles, inquiètes ou réjouissantes, cordiales et ba-

passent aussi bien que les prétendus artistes de la chanson ou de l'historiette, à des micros trop réputés.

Des mots-camelots-du-Roi

Il y a des mots escarpés, des mots truands, des mots marlous et des mots qui font le trottoir. Et les mots, comme les humains, sont sujets à des contagions ; le vocabulaire connaît des épidémies comparables à celles de la "vache folle" ou de la "grippe aviaire". En les entendant, on a l'impression d'avoir marché dans quelque chose de sale... D'autres, plus innocents apparemment, nous alourdissent, et parfois nous abêtissent : locutions machinalement répétées, mots bureaucratiques irresponsables, mots ronds-de-cuir dignes des sarcasmes de Courteline ou des joyeusetés de Labiche. Si je voulais délimiter un espace historique du langage indésirable, j'en trouverais plusieurs, mais le plus représentatif serait sans nul doute Mai 68...

On ne saurait trop louer les organisations comme "Défense de la Langue française", qui s'efforcent de refouler dans les ténèbres honteuses les apports indésirables et les "déconogrammes exotiques". Quant aux mots français effrontés, cyniques, demi-voyous, saltimbanques se mouchant du pied, ou simples minables et méprisables peigne-cul, nous devons leur opposer tous les termes que l'on a plaisir à voir et entendre. Comme de bons maîtres d'école, magistrats intègres, ou chevaliers noblement décorés de panaches héraldiques. Et n'oublions pas que s'il est besoin d'un défi sonore pour sauvegarder la dignité du peuple des mots en France, il y aura toujours des mots-camelots-du-Roi...

vardes : tels sont les sanctuaires, les vieilles maisons de nos anciens bourgs, les grands arbres plantés sur les anciens remparts de ma ville. Et combien d'autres personnes, installées depuis toujours dans les asiles de notre patrimoine ! Tous requièrent un honneur, la reconnaissance d'une dignité tutélaire, et je voudrais en ce jour faire une place choisie aux mots de la langue française, nos cousins et nos voisins.

Mai 68 est sans doute l'espace historique du langage indésirable.

Ils sont aussi marqués par le terroir moral et mental d'où ils sont ordinairement les habitants, et comme les enfants. Écoutez les discours ou les propos épars du langage français, vous n'aurez pas de peine à vous apercevoir que nombre de mots ne seraient rien s'ils n'avaient été insérés dans les célébrations religieuses ou dans le texte des plus courtes et des plus humbles oraisons familiales.

Nous voudrions aujourd'hui réserver quelques propos aux vocables qui, au contraire, semblent marqués de stupidité, d'indignité ou même d'infamie à cause des mauvaises compagnies qu'on leur fit fréquenter dès leur jeune âge. Vous n'aurez aucune peine à les noter au passage en écoutant les gens qui

voient de la pensée qu'ils aient pu subir et connaître à cause du milieu où ils ont été élevés et instruits, des esprits droits et vigoureux peuvent toujours réagir. Barrès a mené une réaction légitime contre un fatalisme naturaliste étouffant, et son effusion individualiste s'est transformée en un effort de discipline, de réorganisation mentale dès que la patrie fut retrouvée à travers l'approfondissement du Moi. L'examen de conscience se termina par une conversion au nationalisme. Barrès découvrit la vérité de l'être, qui est complexe, qui implique une solidarité entre les générations, une histoire, l'Histoire.

Vers le nationalisme

« Certaines personnes se croient d'autant mieux cultivées qu'elles ont étouffé la voix du sang et l'instinct du terroir. Elles prétendent se régler sur des lois qu'elles ont choisies délibérément et qui, fussent-elles très logiques, risquent de contrarier nos énergies profondes. Quant à nous, pour nous sauver d'une stérile anarchie, nous voulons nous relier à notre terre et à nos morts... Voilà déjà qui nous rabat l'orgueil individuel. Le "Moi" s'anéantit sous nos regards d'une manière plus terrifiante encore si nous distinguons notre automatisme. Quelque chose d'éternel gît en nous dont nous n'avons que l'usufruit, mais cette jouissance même est réglée par les morts. Tous les maîtres qui nous ont précédés et que j'ai tant aimés, et non seulement les Hugo, les Michelet, mais ceux qui font transition, les Taine et les Renan, croyaient à une raison indépendante existant en chacun de nous et qui nous permet d'approcher de la vérité. L'individu, son intelligence, sa faculté de saisir les lois de l'univers ! Il faut en rabattre. Nous ne sommes

pas les maîtres des pensées qui naissent en nous... Il n'y a pas d'idées personnelles ; les idées, même les plus rares, les jugements, même les plus abstraits, les sophismes de la métaphysique la plus infatuée, sont des façons de sentir générales et apparaissent nécessairement chez tous les êtres de même organisme assiéges par les mêmes images. Notre raison, cette reine enchaînée, nous oblige à placer nos pas sur les pas de nos prédécesseurs.

Dans cet excès d'humiliation, une magnifique douleur nous apaise, nous persuade d'accepter nos esclavages : c'est, si l'on veut bien comprendre – et non pas seulement dire du bout des lèvres, mais se représenter d'une manière sensible – que nous sommes le prolongement et la continuité de nos pères et mères. »

Maurice BARRÈS
Le deux novembre en Lorraine
in *Amori et dolori sacrum*.
Juven, Paris, 1903.

Sous le titre collectif de *Culte du Moi*, Maurice Barrès avait publié la trilogie qui comprend *Sous l'œil des Barbares* (1888), *Un Homme libre* (1889) et *Le Jardin de Bérénice* (1891). Face au déterminisme matérialiste, face au naturalisme scientifique, Barrès cherchait à assurer l'épanouissement de son âme. Mais déjà, dans *Le Jardin de Bérénice*, il recherchait, au-delà de l'exaltation solitaire, des intercesseurs. La voix de la terre natale va l'arracher à l'individualisme romantique.

On peut s'arracher à l'erreur

Antérieur au livre qui l'a recueilli, *Le deux novembre en Lorraine* forme le point d'orgue d'*Amori et dolori sacrum* (1903). Le livre trouve son équilibre dans cette description de la Lorraine qui atteint un haut sommet du lyrisme en prose. Barrès dépasse son individualisme né du romantisme pour retrouver les plus vieilles traditions. La réaction de Barrès nous reconforte : quel que soit le dé-

voisement de la pensée qu'ils aient pu subir et connaître à cause du milieu où ils ont été élevés et instruits, des esprits droits et vigoureux peuvent toujours réagir. Barrès a mené une réaction légitime contre un fatalisme naturaliste étouffant, et son effusion individualiste s'est transformée en un effort de discipline, de réorganisation mentale dès que la patrie fut retrouvée à travers l'approfondissement du Moi. L'examen de conscience se termina par une conversion au nationalisme. Barrès découvrit la vérité de l'être, qui est complexe, qui implique une solidarité entre les générations, une histoire, l'Histoire.

Aux sources du nationalisme

La doctrine nationaliste telle que la définira Charles Maurras se trouve en germe dans cette page. D'abord teintée de romantisme chez Barrès, la notion de "culte des morts" rejoindra le positivisme. Auguste Comte n'affirme-t-il pas : « les morts gouvernent les vivants » ? Robinson dans son île

héritier de toute une civilisation, le célèbre petit poussin de *La Politique naturelle* (*Mes Idées politiques*), combien de comparaisons, combien d'images chères à Maurras nous viennent à l'esprit à la lecture de cette méditation de Barrès ! *Scènes et doctrines du nationalisme* confirmeront définitivement en 1902 l'évolution intellectuelle d'un homme qui s'est engagé depuis de longues années dans les luttes nationales.

« Si l'impressionnisme, le naturalisme et toutes les autres formes d'un romantisme dégénéré ont été vaincus devant l'intelligence française entre 1885 et 1895, c'est à Barrès, à Barrès seul, qu'est dû le principal honneur du triomphe... » (Maurras, *Gazette de France*, 9 avril 1905) Maurras a reconnu sa dette, il est toujours resté intimement lié à Barrès, même si ce dernier n'a pas été capable de pousser son amour de l'héritage national jusqu'au nationalisme intégral qui est la monarchie. Les précurseurs ne vont pas toujours au bout du chemin.

Gérard BAUDIN

L'ACTION FRANÇAISE TARIF DES ABONNEMENTS

1. Premier abonnement France (un an)	76 €	5. Abonnement de soutien (un an)	150 €
2. Premier abonnement Étranger (un an)	85 €	6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an)	45 €
3. Abonnement ordinaire (un an)	125 €	7. Outre-mer (un an)	135 €
4. Abonnement de six mois	70 €	8. Étranger (un an)	150 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Tél. Courriel

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement
Bulletin à retourner à L'Action Française 2000
10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – C.C.P. Paris 1 248 85 A



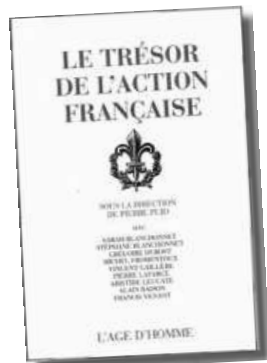
**NOTRE JOURNAL VOUS INTÉRESSE ?
Pour lui permettre de vivre,
abonnez-vous, faites des abonnés !**

À LIRE ET À OFFRIR

LE TRÉSOR DE L'ACTION FRANÇAISE

Sous la direction de Pierre PUJO

Avec Sarah BLANCHONNET, Stéphane BLANCHONNET, Grégoire DUBOST, Michel FROMENTOUX, Vincent GAILLÈRE, Pierre LAFARGE, Aristide LEUCATE, Alain RAISON, Francis VENANT



Depuis sa fondation en 1899, l'école d'Action française a produit un nombre considérable d'ouvrages de critique historique, politique, littéraire, qui, ensemble, constituent un trésor. Trente et un de ces ouvrages ont été sélectionnés pour faire l'objet d'articles publiés dans L'Action Française 2000 en 2004 et 2005. Ont été privilégiés ceux qui permettent d'approfondir la pensée

politique de l'Action française en soulignant leur actualité. À travers les études rassemblées dans ce recueil, le lecteur se familiarisera avec Jacques Bainville, Augustin Cochin, Léon Daudet, Pierre Gaxotte, Pierre Lasserre, Charles Maurras, Léon de Montesquiou, Maurice Pujol, le marquis de Roux, Henri Vaugois, découvrant ainsi l'originalité de la pensée d'AF.

Éd. de l'Âge d'homme, 138 p., 20 €. Disponible à nos bureaux : 22,11 € franco (chèque à l'ordre de la PRIEP).



CENTRE ROYALISTE D'ACTION FRANÇAISE



CAMP MAXIME REAL DEL SARTE 2007 UNIVERSITÉ D'ÉTÉ D'ACTION FRANÇAISE

Au château de Lignières (Cher)

Du vendredi 17 août au dimanche 26 août

Le CMRDS est ouvert à tous les jeunes entre 15 et 35 ans, désireux de se former à la politique nationaliste et royaliste.

Prix : 140 euros jusqu'au 30 juin ; 160 euros après.
Dix jours, nourriture et hébergement compris.
Pour les intermittents du camp le tarif est de 20 euros par jour.
Tarif spécial pour les groupes, à partir de trois inscriptions : 120 euros par personne au lieu de 140.



Cercle d'étude au bord de l'eau...

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Camp Maxime Real del Sarthe - c/o PRIEP
10 rue Croix-des-Petits-Champs 75001 Paris

<http://cmrds.actionfrancaise.net> - cmrds@actionfrancaise.net - 06 80 56 37 29

Chèques à l'ordre du CMRDS

LES 60 ANS D'ASPECTS DE LA FRANCE

J eudi 7 Juin avait lieu au Centre Saint-Paul, aimablement accueillie par l'abbé Guillaume de Tanoüarn, une soirée pour fêter les soixante ans d'Aspects de la France.

montré à quel point la sortie de chaque numéro depuis soixante ans constituait « un petit miracle » ; il a également remercié certains collaborateurs qui ont contribué au succès de cette en-



De g. à d. : Pierre Pujo, Thibaud Pierre et Michel Fromentoux

Toutes les générations se sont retrouvées, non pas pour se congratuler des soixante ans passés, mais bien plus pour lancer les soixante ans à venir. C'est donc dans une ambiance d'espoir que chacun a pu profiter du délicieux buffet préparé par les étudiants d'AF.

Successivement, Pierre Pujo, Michel Fromentoux et Thibaud Pierre ont pris la parole. Pierre Pujo a rappelé les conditions du lancement d'Aspects de la France et sa continuité depuis Georges Calzant, tandis que Michel Fromentoux a

treprise de salut public pour la France. Enfin, Thibaud Pierre a terminé sur une note d'espoir, en assurant que la nouvelle génération étudiante, qui a déjà montré sa détermination quant à la défense de la France, saurait dans les années à venir maintenir le flambeau de l'Action française et de son journal.

Ce n'est que tard dans la soirée que tous nos amis sont repartis, avec dans le cœur la satisfaction d'un service de soixante ans, et la volonté renforcée de continuer ce combat.

AF

Henri GEPT

A ncien président de l'Union royaliste de Midi-Pyrénées (U.R.M.P.), et membre honoraire du Comité directeur de l'Action française, Henri Gept, qui nous a quittés le 18 mai dernier, aura compté parmi les maurrassiens de toutes les heures, comme en témoignent les propos qui suivent (extraits d'entre-

tiens des 8 novembre et 14 décembre 2006 avec notre ami Tony Kunter) :

« Mon grand-père paternel, que j'ai peu connu, était déjà proche de Maurras. Mon père a milité à sa suite. J'ai eu des oncles tués à la Guerre de 14-18 qui étaient camelots du Roi.

Très jeune, je me suis lancé dans l'Action française en créant pendant la guerre, à Arles, le cercle Philippe Daudet. Maurras est venu nous visiter. Cette rencontre, je ne pourrai l'oublier. Encore moins cet entretien d'une heure, au cours duquel il nous a bien dit de ne pas devancer le Maréchal, et de ne pas rejoindre le Milice ou les mouvements nationalistes anticommunistes et antigauillistes. « Restez derrière le Maréchal ! »

Maurras n'impressionnait pas du tout. Un homme simple, avenant, et les yeux perçants à ce point qu'ils vous fascinaient.

Je n'ai jamais cessé d'aller aux réunions d'AF à Arles, puis à Toulon, enfin à Toulouse. Pour vous citer les noms des présidents de l'U.R.M.P. : M. de Puybusque, M. de Saint-Blanquat, le colonel Borius, M. de Lombarès, le bâtonnier Boyer, puis moi jusqu'en 1995.

Il y avait une A.F. très vivante dans l'entre-deux-guerres dans la ville rose. Ils avaient un local rue Saint-Antoine du T, la « Pipe », où les forts en bras du stade toulousain défendaient l'esprit maurrassien quand il le fallait.



Si vous cherchez le gouvernement qui fonctionne le mieux, en étudiant notre histoire, vous vous rendez compte qu'il s'agit de la monarchie. En 1789, la France était au sommet : ses arts, ses lettres étaient répandus dans le monde entier ; sa flotte surpassait de loin celle de l'Angleterre si bien qu'elle a contribué à l'indépendance américaine. En 1987, à l'avènement d'Hugues Capet, la France était si peu... En moins de mille ans, elle était devenue la première nation européenne. Or, quoi qu'on dise, depuis, nous sommes en pleine décadence. D'où la nécessité de s'intéresser à la solution royale. Sans Maurras, il ne resterait plus que des royalistes traditionnels, incapables d'expliquer, surtout de démontrer, les fondements de leurs idées politiques.

Partant du principe que la monarchie est bénéfique pour la France, Maurras a démontré que

la Révolution, et ses idées, celles des Lumières - Diderot, Voltaire, Rousseau - étaient des idées fausses. Donc, la Révolution étant hérétique de ses idées, il était contre-révolutionnaire.

Avant lui, des auteurs comme Taine, ou Le Play, avaient émis des propos allant dans le sens de Bonald, Maistre, etc. Mais le mérite de Maurras, c'est qu'il a su rassembler les idées qu'il croyait valables pour les ériger en une synthèse doctrinale.

Il était catholique à sa naissance et à sa mort. Il n'a pas hésité à promouvoir une Église en tant que facteur d'ordre face aux désordres de la Révolution. N'oublions pas qu'il avait étudié saint Augustin et saint Thomas d'Aquin.

Maurras n'était pas homme à se battre contre la Révolution en pensant qu'il ne pourrait jamais la pourfendre. « Le désespoir en politique est une sottise absolue » démontre qu'il pensait que même si la République était bien intégrée, elle n'était pas aussi enracinée que la monarchie. La royauté était d'ailleurs loin d'être moribonde en 1789, ce qui n'a pas empêché la catastrophe qu'on connaît. Selon le même schéma, Maurras songeait que des événements pouvaient précipiter le retour de la monarchie. Même aujourd'hui, [...] il suffirait de changer les médias, et en quelques mois, la France serait majoritairement monarchiste. »

Les obsèques d'Henri Gept ont été célébrées le mardi 22 mai en l'église de Montaudran par Mgr de Saint-Blanquat, ancien évêque de Montauban, et l'inhumation a eu lieu au cimetière de Terre Cabade de Toulouse dans le caveau de famille. Monique Lainé, Benoît Flourieusse, Vincent Gaillère, Marie-Pierre Garcia et Tony Kunter représentaient l'Action française.

À son épouse, Monique Gept, à ses trois filles Marie-Christine, Béatrice et Patricia, à ses petits-enfants et à toute la famille, nous présentons nos condoléances émues et l'assurance de nos prières pour leur cher défunt.



10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS, 75001 PARIS
TÉL : 01-40-13-14-10 - FAX : 01-40-13-14-11
DANS LA LIGNE DU MOUVEMENT FONDÉ PAR PIERRE JUHEL

PRÉSIDENT : PIERRE PUJO
VICE-PRÉSIDENT : STÉPHANE BLANCHONNET
CHARGÉS DE MISSION
FORMATION : PIERRE LAFARGE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS : THIBAUD PIERRE
ADMINISTRATION : Mlle DE BENQUE D'AGUT

COTISATION ANNUELLE :
MEMBRES ACTIFS (32 €),
ÉTUDIANTS, LYCÉENS, CHÔMEURS (16 €),
BIENFAITEURS (150 €)

LE MONDE ET LA VILLE

NAISSANCE

● Nous apprenons avec joie la naissance le 15 mai dernier de Louis, quatrième enfant de nos amis Judith et Nicolas VEY, anciens des camps Maxime Réal del Sarthe.

Nous présentons nos bien affectueuses félicitations aux heureux parents ainsi que nos vœux de longue vie à Louis.

INFORMATION

● En hommage à ADG, à l'occasion de la sortie de *J'ai déjà donné* (éd. Le Dilettante) et *Pour venger ADG* (éd. Godefroy de Bouillon), une CONFÉRENCE suivie d'un BUFFET aura lieu le jeudi 28 juin à 19 h 30 précises au centre Charlier, 70, boulevard Saint-Germain, Paris 5^e.

Allocution d'Alain SANDERS. Vente de livres, exposition de photos et documents...

* Participation aux frais : 8 euros.

Michel de Saint Pierre vingt ans après

Michel de Grosourdy, marquis de Saint Pierre, nous quittait il y a déjà vingt ans, le vendredi 19 juin 1987, à l'âge de soixante et onze ans. Ce deuil frappait en plein cœur tous les Français qui dans une époque de démission et de reniement combattaient pour la défense de leurs traditions religieuses et nationales, mais il frappait tout particulièrement l'Action française qui perdait un grand ami.

Au service de la France

Né à Blois le 12 février 1916, fils de l'historien Louis de Saint Pierre, cousin d'Henri de Montherlant, arrière-petit-fils du maréchal Soult, arrière-petit-neveu de Buffon, Michel de Saint Pierre, au sortir de bonnes études à Saint-Jean de Béthune (Versailles) et à l'Institut catholique de Paris, ne tarda pas à s'ennuyer sur les bancs de l'Université. Gentilhomme normand, très attaché à son château ancestral de Saint Pierre, près de Beuzeville, il éprouva l'envie d'aller lui-même gagner sa vie. C'est ainsi qu'il fut quelque temps manœuvre aux ateliers métallurgiques des Chantiers de la Loire, puis matelot de pont sur le croiseur *La Marseillaise*. Il accumula alors une riche expérience, grâce à laquelle il comprenait parfaitement le monde d'aujourd'hui et montrait toujours une attention toute fraternelle aux humbles.

Bien vite il se consacra à l'écriture avec les encouragements de La Varende ; c'était pour lui une véritable passion. À partir des *Aristocrates* (portés à l'écran) où il montrait son milieu en proie à la bêtise et au matérialisme contemporains, il se voulut, en tant que romancier, « **témoin de son temps** ». D'où une œuvre importante, véridique, toujours appuyée sur des enquêtes approfondies, mais jamais pour autant neutre devant les choses observées. S'étant affranchi de tous les conformismes à la mode, Michel de Saint Pierre savait fustiger ce qui est vil et communiquer son admiration pour ce qui est grand ; toujours guidé par le souci de la vérité, il a su mettre en relief les drames qu'engendre notre société déliquescence et sur lesquels il est trop facile de jeter le manteau de Noë : drames du

divorce (*L'Accusée*), du suicide (*Laurent*), de la juste colère des policiers devant l'auto-destruction de la Justice (*Le double crime de l'impasse Salomon*)... etc.

Ayant milité dans la Résistance, il affirma dès sa jeunesse un vibrant patriotisme. Dès lors il mena tous les combats de la vraie France et l'on ne saurait oublier son vibrant *Plaidoyer pour l'amnistie*, en faveur des meilleurs officiers de l'Armée française embastillés par Charles De Gaulle...

Michel de Saint Pierre exprimait aussi sa sympathie profonde à tous les peuples qui résistent pour conserver leur identité, qu'il s'agisse d'Israël (*Je reviendrai sur les ailes de l'Aigle*) ou de l'Afrique du Sud qui, à la suite d'un séjour sur place, lui a inspiré cet admirable récit des *Cavaliers du Veld*, dont hélas, nous ne devons jamais connaître le second tome. N'oublions pas non plus, de même force d'évocation, son œuvre d'historien : *Monsieur de Charette, chevalier du Roi* et *Le Drame des Romanov*.

Traditionalisme intelligent

Michel de Saint Pierre était traditionaliste dans le sens le plus noble et le plus intelligent du mot. C'est-à-dire qu'il ne se contentait pas de garder des souvenirs, si estimables fussent-ils, mais, nourri de ses traditions familiales et régionales, il ne fuyait point du tout ce XX^e siècle turbulent et déchiré qui le fascinait. C'est en tant que catholique qu'il donna le meilleur de lui-même. On peut dire, pour paraphraser l'un de ses plus beaux ouvrages, que son œuvre mûrit « **sous le soleil de Dieu** ». À notre époque inondée par les ténèbres, la laideur et l'apostasie, Michel de Saint Pierre savait que le Ciel n'a pas abandonné la terre ; il suffit de savoir regarder. Et cela valut deux magnifiques vies de saints, *Bernadette Soubirous* et *La vie*

par
Michel FROMENTOUX

prodigieuse du Curé d'Ars, ainsi que des pages inoubliables sur Lourdes, La Salette et Fatima, ces lieux sacrés où s'affirme « **l'éclatante présence de Marie** ». Ce ne sont nullement des œuvres "suppliciennes" : ce Normand avait les pieds sur terre et il savait parler avec fougue de ce qui lui tenait à cœur. L'un de ses plus grands titres de gloire ne restera-t-il pas d'avoir osé dès 1964 tirer la sonnette d'alarme en dénonçant, sans man-



quer à la charité mais avec toute la vigueur nécessaire, les *Nouveaux prêtres* ?

La crise de l'Église catholique, qu'il sentait déjà venir, le fit souffrir et l'amena une nouvelle fois à se conduire en militant et à exceller dans la saine polémique. Ce furent alors *Sainte Colère*, *Ces prêtres qui souffrent*, *les Fumées de Satan*, *Dans Églises en ruine*, *Église en péril*, il exprima la grande misère des églises laissées à l'abandon. Dans *La Passion de l'abbé Delance*, il campa ces prêtres aujourd'hui persécutés par leurs évêques parce qu'ils restent fidèles à la messe de leur ordination. Puis sa tonitruante *Lettre ouverte aux assassins de l'école libre* contre le pouvoir socialiste certes, mais aussi contre tant d'évêques

qui ne voulaient pas faire de peine à ce pouvoir...

Avec cela, Michel de Saint Pierre avait fondé l'association *Credo* qui menait un combat énergique au sein de l'Église contre le libéralisme et la philosophie subjectiviste, ennemie essentielle de la Vérité de toujours. Jamais il n'abandonna Mgr Marcel Lefebvre à qui le liait une amitié de plus de trente ans, mais jamais non plus, pas plus que le prélat, il n'accepta la moindre idée de rupture avec Rome. Là encore son traditionalisme était intelligent,

ferme sur les principes, mais confiant dans l'Église qui a les paroles de la vie éternelle et n'oubliait pas que Rome sera toujours le centre de la chrétienté. Quand les années après sa mort les divisions s'accusèrent, la voix de Michel de Saint Pierre a cruellement manqué.

Son œuvre poétique ne nous fut révélée que les toutes dernières années de sa vie, avec *La source et la mer*, un livre magnifique de foi vibrante, d'extase et de compassion, qui allait au plus profond du tragique de notre temps, mais qui restait dominé par la grande lumière franciscaine. Il y avait là comme dans tous ses ouvrages une expérience profonde qui ne pouvait que réorienter et reconforter le lecteur en lui indiquant les

véritables sources d'espérance qui sont aux antipodes du culte de l'homme.

Avec l'Action française

Tel était notre ami que l'Académie française n'a pas daigné accueillir, mais qui vit son œuvre souvent couronnée : grand prix du roman, prix des libraires, grand prix de la nouvelle... etc., et celui dont il aimait à dire qu'il le rendait le plus fier : le prix Saint-Louis (1970) de l'Association professionnelle de la Presse monarchique et catholique.

Gravement malade depuis quelques semaines, il avait dû se faire excuser de ne pouvoir venir fêter avec nous le 10 juin 1987 le quarantième anniversaire d'*Aspects de la France*. Dans une lettre adressée à Pierre Pujo la veille de sa mort, il lui exprimait son grand regret de ne pas avoir pu nous apporter son témoignage à l'occasion de notre numéro 2.000. Aujourd'hui nous nous souvenons avec émotion des nombreuses marques d'amitié, voire d'affection, et aussi des encouragements qu'il prodiguait au journal ou à tel de nos rédacteurs. L'un de ses tout derniers écrits aura été sa réponse à l'enquête *D'Hier à demain, la Monarchie*, menée par Pierre Pujo en 1987 et publiée ensuite aux éditions France-Empire, dans laquelle il soulignait le bienfait monarchique de l'unité.

Combien de fois avions-nous eu la joie de le voir et de l'entendre, toujours plein de foi et d'enthousiasme pour évoquer Léon Daudet ou Léon Bloy ou le pape Pie XI ! Il se plaisait au banquet annuel des Amis de l'Action française, tout comme à l'Institut d'Action française.

De cet écrivain vigoureux, de cet orateur enthousiasmant, de ce chevalier de la France catholique, de cet ami que nous n'oublierons pas, relevons cette méditation qui vaut tout un enseignement : « **Obscurément je sens qu'il n'y a qu'une résignation qui vaille : celle de la Croix. Et si j'ai peur de souffrir, et si je n'ai pas peur de mourir, il me reste à vouloir au plus profond de moi-même qu'une autre Volonté soit faite.** »

Un hommage à M^{gr} de Ségur

Le samedi 9 juin 2007 s'est tenu un colloque à l'Institut universitaire Saint-Pie X à l'occasion du 150^e anniversaire de la fondation de l'œuvre de Saint François de Sales par M^{gr} de Ségur.

Louis Gaston de Ségur était le fils aîné de la célèbre comtesse. Marie-José Strich et Alain Lanavère parlèrent avec talent et humour de sa jeunesse et de ses dons littéraires et artistiques. À une carrière mondaine le jeune homme préféra l'état ecclésiastique. Il fut ordonné prêtre le 18 décembre 1847. Nommé auditeur de la Rote en 1852, il mena, sans succès, des négociations pour le sacre de Napoléon III par le pape.

En 1854, l'abbé de Ségur perdit la vue. Il donna sa démission du tribunal de la Rote et revint à Paris où il s'affirma comme l'un des chefs de file des ultramontains. Il s'opposa aux libéraux et aux gallicans et en particulier à M^{gr} Darboy, archevêque de Paris. « **Notre grande et unique règle, c'est Rome, il ne peut y en avoir d'autre** », disait-il, comme le rappela l'abbé Christian Thouvenot dans sa conférence sur M^{gr} de Ségur et les papes.

Dès 1857, les relations entre la France et l'Église se dégradèrent comme l'expliqua Thierry Buron, dégradation due en grande partie à la question romaine. C'est pourquoi à la chute de l'empire, M^{gr} de Ségur

se rallia avec enthousiasme au comte de Chambord. Il écrivit un livre intitulé *Vive le roi*, livre qu'analysa avec finesse le professeur Franck Bouscau.

"Vive le Roi"

Légitimiste convaincu, M^{gr} de Ségur fut aussi l'un des principaux acteurs du catholicisme social au XIX^e siècle, ce qui n'a rien d'étonnant car les deux allaient de pair. Il fonda avec le P. Bailly et Maurice Maignen l'Union des associations ouvrières catholiques qui était en concurrence avec les cercles ouvriers fondés par Albert de Mun et La Tour du Pin. Da-

niel Pannier rappela que l'œuvre fondée par M^{gr} de Ségur donna naissance à l'action catholique.

M^{gr} de Ségur fut aussi en relation avec les grandes figures catholiques de son temps, comme dom Guéranger, abbé de Solesmes, avec Louis Veuillot et avec M^{gr} Darboy. C'est ce qu'exposèrent Dom Louis Soltner, Benoît Le Roux et François Labadens. Avec l'archevêque de Paris, les relations furent plutôt conflictuelles. Elles donnèrent lieu à un incident ; l'archevêque aurait souffleté l'évêque.

Vraie ou fausse, cette affaire semble avoir bloqué le procès en béatification du vénéré prélat comme le dit M. Daniel Pannier, archiviste

de l'œuvre. Il restait à rendre hommage à la biographe de M^{gr} de Ségur : Marthe de Hédouville, ce dont se chargea François Labadens.

Une messe célébrée par l'abbé Christian Thouvenot clôtura cette journée, durant laquelle, curieusement, personne ne souligna que sur bien des points, M^{gr} de Ségur apparaît comme un précurseur de M^{gr} Marcel Lefebvre. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que l'œuvre de Saint-François de Sales fondée en réaction contre l'esprit protestant et contre la libre-pensée par cet évêque, abrite l'Institut universitaire Saint-Pie X.

Yves LENORMAND